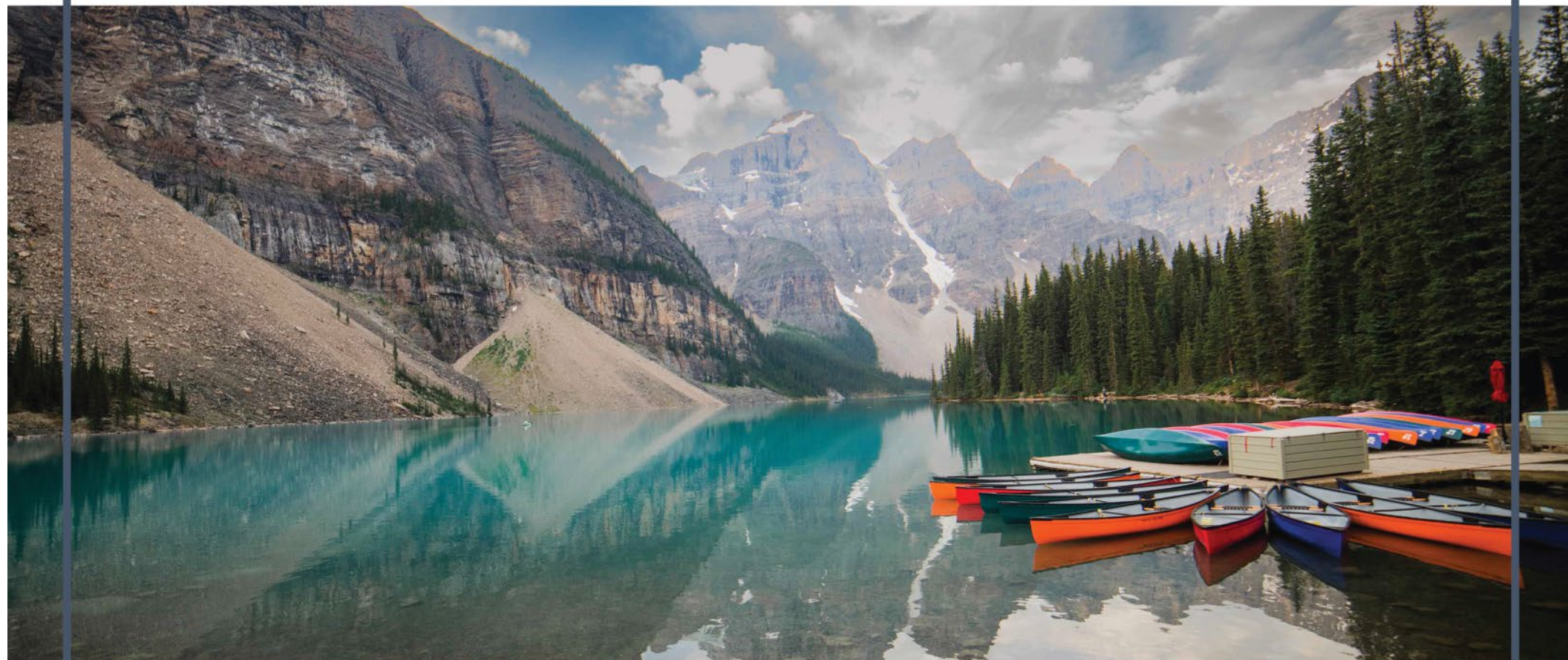




Santé
Canada

Health
Canada

Canada



Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027 (Mise à jour en février 2026)

Santé Canada

Santé Canada est le ministère fédéral responsable d'aider les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur état de santé. Santé Canada s'est engagé à améliorer la vie de tous les Canadiens et à faire du Canada l'un des pays où les gens sont le plus en santé au monde, comme en témoignent la longévité, les habitudes de vie et l'utilisation efficace du système public de soins de santé.

Also available in English under the title:
Health Canada 2023 to 2027 Departmental Sustainable Development Strategy (Updated February 2026)

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Santé Canada
Indice de l'adresse 0900C2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : 613-957-2991
Sans frais : 1-866-225-0709
Télec. : 613-941-5366
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada
© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2026

Date de publication : Février 2026

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

ISBN : 2292-6593
N de catalogue : H126-3F-PDF
N de publication : 250433

SECTION 1

Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

[La Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2022 à 2026](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à s'appuyer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Conformément à l'objectif de cette loi, de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, Santé Canada appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la présente stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

La *Loi fédérale sur le développement durable* énonce également [7 principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD ainsi que des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD de Santé Canada.



Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, cette Stratégie ministérielle intègre les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre par le Canada de la Stratégie nationale pour le Programme 2030, soutenue par les cibles et les indicateurs du [Cadre mondial d'indicateurs](#) (CMI) et du [Cadre d'indicateurs canadien](#) (CIC). La stratégie tient également compte des initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la SFDD afin d'éclairer l'élaboration du Rapport annuel du Canada sur le Programme 2030 et les ODD.

SECTION 2

Vision de Santé Canada en matière de développement durable

Santé Canada est responsable d'aider les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur santé. Le Ministère reconnaît qu'un environnement sain et durable fait partie intégrante du bien-être humain. C'est dans cette optique qu'il s'engage à faire en sorte que la population canadienne soit parmi les plus en santé du monde.

Les principales responsabilités de Santé Canada sont celles de régulateur, de catalyseur de l'innovation, de bailleur de fonds et de fournisseur de renseignements. Santé Canada est un chef de file à l'échelle nationale qui favorise un système de soins de santé durable garantissant que la population canadienne a accès à des soins de santé appropriés et efficaces. Cet objectif est principalement atteint grâce à des partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et au soutien, par le truchement d'accords de financement ciblés, d'organisations et de partenaires clés du secteur de la santé dans tout le Canada qui contribuent à l'amélioration du système de santé. Santé Canada collabore avec des partenaires à l'échelle nationale et internationale pour évaluer, gérer et communiquer les risques et les avantages en matière de santé et de sécurité associés aux produits de santé et de consommation, aux aliments, aux produits chimiques, aux pesticides, aux facteurs environnementaux, au tabac et aux produits de vapotage, au cannabis et aux substances désignées. Ces risques sont gérés grâce à des cadres réglementaires rigoureux et à la communication des risques et des avantages à la population canadienne afin qu'elle puisse prendre des décisions éclairées.

Soutenir les objectifs et les cibles de la SFDD

Santé Canada fait avancer le travail sur de multiples fronts où se croisent la santé environnementale, la durabilité sociale et économique et la santé humaine. Le ministre de la Santé est responsable de trois cibles de la SFDD liées à la santé mentale, au tabagisme et à la qualité de l'air. En outre, le ministre de la Santé, ainsi que tous les autres ministres, est responsable de cinq cibles de la SFDD qui font partie d'une approche pangouvernementale liée au leadership fédéral en matière de consommation responsable, d'émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique. Le ministre de la Santé soutient également l'approche pangouvernementale en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation, ainsi que la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Santé Canada contribue à sept des 17 objectifs définis dans la SFDD :

■ **OBJECTIF 2 : SOUTENIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS SAIN ET PLUS DURABLE**

Les systèmes alimentaires, y compris la façon dont les aliments sont produits, transformés, distribués, consommés et éliminés, ont des répercussions directes sur la vie des Canadiens et font partie intégrante du bien-être des collectivités. Santé Canada s'engage à promouvoir un système alimentaire durable en assurant l'accès à des aliments sains et sûrs.

■ **OBJECTIF 3 : SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS**

Pour créer un environnement durable et prospère dans lequel s'épanouir, il faut avant tout veiller à la santé et promouvoir le bien-être à toutes les étapes de la vie. Santé Canada aide les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur santé en facilitant l'accès aux services de santé mentale, en prônant des modes de vie sains, comme une alimentation saine, en prenant des mesures pour réduire le tabagisme et le vapotage, et en soutenant la lutte contre les méfaits de la consommation de substances.

■ **OBJECTIF 6 : ASSURER DE L'EAU PROPRE ET SALUBRE POUR TOUS LES CANADIENS**

L'eau potable est un besoin humain fondamental, et le gouvernement fédéral a pour priorité de veiller à ce que tous les habitants du Canada disposent d'une eau potable de qualité. Santé Canada collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour établir les concentrations maximales de contaminants acceptables pour l'eau potable et les valeurs requérant que des mesures soient prises pour les eaux utilisées à des fins récréatives, qui servent à déterminer s'il faut émettre un avis relatif à la baignade.

■ **OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS**

La réconciliation avec les peuples autochtones est essentielle pour remédier aux inégalités sociales, économiques et environnementales. Santé Canada soutient la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* pour promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion.

■ **OBJECTIF 11 : AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE, À L'AIR PUR, AUX TRANSPORTS, AUX PARCS ET AUX ESPACES VERTS, AINSI QU'AU PATRIMOINE CULTUREL AU CANADA**

La pollution atmosphérique a une incidence sur la santé humaine et aggrave les problèmes de santé, comme l'asthme, pour des millions de personnes vivant au Canada. Les activités scientifiques et les activités de sensibilisation de Santé Canada soutiennent les améliorations de la qualité de l'air et fournissent aux habitants du Canada des renseignements pour protéger leur santé.

- **OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION**

Santé Canada soutient les efforts de transition vers une économie plus circulaire grâce à des programmes tels que le Plan de gestion des produits chimiques et des mesures visant à réduire les déchets plastiques et la pollution. Le Ministère prend également des mesures pour soutenir les opérations carboneutres, résilientes et vertes, conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada.

- **OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS**

Bien que toutes les personnes au Canada soient exposées aux effets des changements climatiques sur la santé, ceux-ci sont susceptibles d'exacerber les inégalités touchant la santé et le bien-être et d'en créer de nouvelles. Santé Canada fournit des renseignements, de nouveaux résultats scientifiques et des outils aux décideurs, dont les régions sanitaires et les professionnels de la santé, afin de protéger la santé humaine et les systèmes de santé contre les effets des changements climatiques. Le Ministère prend également des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de ses installations et de son parc automobile, conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada.

Soutenir la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 et les ODD de l'ONU

Le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), qui a été adopté par le Canada et les 193 États membres des Nations Unies en 2015, est un cadre mondial axé sur un ensemble ambitieux de 17 objectifs de développement durable (ODD) qui concernent les dimensions économique, sociale et environnementale interconnectées du développement durable. Il vise à éradiquer la pauvreté, à protéger la planète et à garantir la prospérité d'ici 2030. Le [Cadre mondial d'indicateurs des Nations Unies \(CMI\)](#) fixe des objectifs pour guider les efforts en vue de la réalisation des ODD.

La [Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 : Aller de l'avant ensemble](#) a été publiée en février 2021 et définit l'engagement du Canada à faire progresser les ODD par la mobilisation et l'action. Un [Plan de mise en œuvre fédéral](#) a également été élaboré pour préciser comment le gouvernement du Canada contribuera à l'avancement de la stratégie nationale à l'échelon fédéral et comment il rendra compte des progrès accomplis à la population canadienne. Les progrès sont mesurés au moyen du [Cadre d'indicateurs canadien \(CIC\)](#) établi en 2021.

Santé Canada contribue à la mise en œuvre nationale du Programme 2030 au moyen de politiques, de programmes et d'initiatives en cours dans le cadre des ODD suivants :

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- ODD 6 : Eau propre et assainissement
- ODD 11 : Villes et communautés durables
- ODD 12 : Consommation et production responsables
- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Santé Canada soutient ces ODD en favorisant des soins de santé durables, l'accès à des services communautaires en matière de consommation de substances et de santé mentale, la promotion d'un mode de vie sain, l'élaboration de lignes directrices sur l'eau potable et les eaux utilisées à des fins récréatives ainsi que de normes sur la pollution atmosphérique, le soutien à la gestion sûre des produits chimiques ainsi que des initiatives visant à renforcer la résilience face aux changements climatiques. La section 4 du présent document contient des renseignements supplémentaires sur la façon dont le Ministère contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.

SECTION 3

À l'écoute des Canadiens

Comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*, Santé Canada a tenu compte des commentaires sur la version préliminaire de la SFDD 2022-2026 qui ont été formulés lors de la consultation publique tenue du 11 mars au 9 juillet 2022. Au cours de la consultation publique, plus de 700 commentaires ont été reçus d'un large éventail de parties prenantes, dont des gouvernements, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des entreprises et des particuliers du Canada. L'ébauche de la SFDD a également été transmise au comité compétent de chaque chambre du Parlement, au commissaire à l'environnement et au développement durable et au Conseil consultatif sur le développement durable pour qu'ils l'examinent et fassent part de leurs commentaires.

Ce que nous avons entendu

Dans l'ensemble des contributions reçues, Santé Canada a déterminé les principales priorités et questions en matière de développement durable. Les suggestions d'amélioration portaient principalement sur la possibilité d'élargir la dimension sociale du développement durable de la SFDD, par exemple l'inclusion de la santé mentale et des comportements sains tels que les mesures visant à lutter contre les méfaits de la consommation de substances.

Ce que nous avons fait

Les éléments susmentionnés ont été pris en compte dans l'élaboration de la SMDD 2023-2027 de Santé Canada, et les programmes et indicateurs de rendement pertinents qui reflètent ces priorités sont présentés dans les objectifs auxquels Santé Canada contribue. Les réactions et les commentaires reçus dans le cadre des consultations publiques, notamment la nécessité de trouver un meilleur équilibre entre les trois dimensions du développement durable, ont contribué à façonner la version définitive de la SFDD 2022-2026 et ont été intégrés au moyen d'une restructuration en profondeur des thèmes de l'objectif 3. L'objectif 3 restructuré englobe maintenant des mesures liées à la santé mentale et aux comportements sains, lesquelles sont étoffées dans la SMDD 2023-2027 de Santé Canada avec des mesures de rendement précises.

Veuillez trouver plus d'informations sur la consultation publique de la SFDD et ses résultats dans [le rapport de consultation de la SFDD](#).

SECTION 4

Engagements de Santé Canada





OBJECTIF 2 : SOUTENIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS SAIN ET PLUS DURABLE

Le contexte de la SFDD :

Au titre de la *Loi sur les aliments et drogues* et du *Règlement sur les aliments et drogues*, Santé Canada contribue à cet objectif en veillant à ce que la population canadienne ait accès à des aliments sains et salubres grâce à la mise en œuvre de politiques, de règlements et de normes sur la salubrité et la qualité nutritionnelle des aliments vendus au Canada, notamment en effectuant des évaluations de la salubrité des produits avant leur mise en marché afin de protéger la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens. Un exemple d'accès sécuritaire aux aliments est l'Étude canadienne sur l'alimentation totale que dirige Santé Canada, un programme de surveillance qui contribue à surveiller et à repérer les contaminants dans les aliments vendus au Canada, ce qui permet de prendre des mesures de gestion des risques éclairées.

Santé Canada continue de prendre des mesures pour modifier la réglementation sur les aliments afin de réduire les obstacles qui empêchent l'industrie de commercialiser des produits novateurs, tout en protégeant la santé et la sécurité de la population canadienne et en veillant à ce qu'elle ait accès à des aliments sains et salubres.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable** » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Assurer la sécurité du système alimentaire canadien Assurer la sécurité du système alimentaire canadien par le biais de règlements, de contrôles et de programmes.	Modifier la réglementation sur les aliments afin de réduire les obstacles qui empêchent l'industrie de commercialiser des produits novateurs (p. ex., aliments qui utilisent de nouveaux procédés et de nouvelles technologies). Programme : Aliments et nutrition	Indicateur de rendement : Pourcentage des problèmes actuels et émergents relatifs à la salubrité et à la qualité nutritive des aliments à risque élevé qui se traduisent par une intervention réglementaire ou non réglementaire Point de départ : 100 % en 2022-2023 Cible : 100 % (annuel)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 2 de la SFDD -Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable par la mise en œuvre de règlements et de normes de salubrité et de qualité nutritionnelle pour tous les aliments vendus au Canada au titre de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> et du <i>Règlement sur les aliments et drogues</i>. Santé Canada effectue des évaluations de la salubrité avant la mise en marché pour confirmer que les décisions prises par le Ministère protègent la santé et la sécurité de la population canadienne. Le fait de modifier la réglementation sur les aliments nous offre davantage de souplesse et d'agilité pour tenir compte des progrès de la science et de la technologie, et ouvre de nouvelles voies vers la commercialisation (p. ex., les aliments supplémentés). Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI :</i> 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
	Continuer de surveiller les concentrations de contaminants chimiques dans les aliments. Programme : Aliments et nutrition	Indicateur de rendement : Pourcentage des données de surveillance de l'Étude canadienne sur l'alimentation totale concernant les produits chimiques prioritaires qui ont été téléversées dans la base de données publique « Réseau canadien d'information entre laboratoires » (RCIL)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 2 de la SFDD - Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable grâce au repérage des contaminants dans les aliments qui sont habituellement consommés par la population canadienne. L'Étude canadienne sur l'alimentation totale

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		Point de départ : 100% en 2023-2024 Cible : 100 % (annuel)	(EAT) est un programme de surveillance des aliments qui permet à Santé Canada de surveiller les concentrations de contaminants dans les aliments vendus au Canada afin de déterminer les principales sources alimentaires, d'évaluer les tendances et d'appuyer l'élaboration de politiques et de règlements en matière de salubrité des aliments. Lorsque les ensembles de données relatives à la surveillance des aliments sont complets, ils sont versés dans la base de données RCIL, une base de données interrogeable contenant des données de laboratoire sur la surveillance chimique, nutritionnelle et microbiologique. L'affichage des données sources dans le RCIL garantit que la prise de décisions de Santé Canada en matière de salubrité alimentaire se fait de façon transparente et que tous les Canadiens ont accès aux données qui sont utilisées pour appuyer la prise de décisions, ce qui renforce la confiance envers l'approvisionnement alimentaire et, en fin de compte, contribue à ce que cet approvisionnement soit durable et suffisant. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI : 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</i>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	Intervenir en temps opportun lors d'incidents liés à la salubrité des aliments, notamment lors d'éclosions de maladies d'origine alimentaire. Programme : Aliments et nutrition	Indicateur de rendement : Pourcentage des évaluations des risques pour la santé fournies aux partenaires de Santé Canada selon les normes de service Point de départ : 100 % en 2022-2023 Cible : Au moins 90 % (annuellement)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 2 de la SFDD - Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable par les évaluations des risques pour la santé liés aux aliments. Les évaluations des risques pour la santé déterminent si la présence dans les aliments de certaines substances ou de certains microorganismes présente un risque pour les consommateurs. Si l'on conclut qu'une substance ou un microorganisme pose un risque pour la santé humaine, des mesures sont prises pour gérer les risques de façon à réduire, voire à éliminer, les risques que présente la consommation de l'aliment en question. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI :</i> 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
	Renforcer la surveillance de l'innocuité chimique des matériaux utilisés pour l'emballage des aliments. Programme : Aliments et nutrition	Indicateur de rendement : Pourcentage des acteurs de l'industrie qui indiquent, dans leur demande d'évaluation de l'innocuité chimique des matériaux utilisés pour un emballage alimentaire, que les lignes directrices mises à jour de Santé Canada concernant les plastiques recyclés dans les emballages alimentaires ont été respectées Point de départ : 100% en 2023-2024	Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 2 de la SFDD - Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable grâce à l'évaluation préalable à la mise en marché des demandes soumises volontairement par des acteurs de l'industrie concernant les emballages alimentaires utilisant des matériaux recyclés. On a déterminé que les plastiques recyclés représentent un risque élevé en matière d'innocuité

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		Cible : au moins 90 % (annuellement)	alimentaire. Ces évaluations portent sur l'innocuité chimique et le transfert potentiel de produits chimiques nocifs des emballages alimentaires recyclés aux aliments. Les évaluations préalables à la mise en marché de l'innocuité chimique des plastiques recyclés utilisés dans les emballages alimentaires encouragent l'utilisation de ces matériaux d'emballage qui peuvent contribuer à la durabilité alimentaire grâce à une durée de conservation accrue, sans affecter l'innocuité des aliments. Nous recueillons et analysons en continu les commentaires reçus de l'industrie au sujet des recommandations émises, afin d'en faciliter l'utilisation. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI : 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</i>



OBJECTIF 3 : SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS

Le contexte de la SFDD :

En vue de favoriser la santé mentale, Santé Canada fournit du financement aux provinces, aux territoires et à d'autres acteurs et surveille les retombées de ces investissements fédéraux sur l'amélioration de l'accès aux services médicaux et aux mesures de soutien en santé mentale, en dépendances et en consommation de substances fondés sur des données probantes pour toute la population canadienne. Les ministres de la Santé ont convenu de travailler conjointement et en collaboration avec l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) pour élaborer un ensemble ciblé d'indicateurs communs afin de mesurer les progrès pancanadiens réalisés en ce qui concerne les priorités établies en matière de santé mentale et de dépendances, et d'en rendre compte annuellement aux Canadiennes et aux Canadiens. Ces indicateurs permettront de suivre les tendances au fil du temps. Afin de suivre et de mesurer les progrès réalisés en matière d'accès aux services de soutien en santé mentale et en dépendances, le Ministère travaille avec des organismes de recherche nationaux, comme l'ICIS et Statistique Canada.

De plus, le Ministère travaille également avec les provinces, les territoires et des acteurs régionaux sur un large éventail de questions, notamment l'amélioration de l'accès à des services médicaux communautaires en santé mentale et en consommation de substances pour les populations qui en ont le plus besoin comme les services intégrés pour les jeunes (SIJ), l'élaboration de lignes directrices et de ressources sur la pratique clinique venant encadrer les services offerts en santé mentale et en consommation de substances, et des produits de connaissance fondés sur des données probantes que pourront utiliser les fournisseurs et les organismes de soins de santé, les décideurs ainsi que les organismes communautaires en vue de contrer les problématiques de santé mentale et de dépendances. Dans le cadre du plan Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens, en 2023-2024, le gouvernement a signé des ententes de trois ans avec toutes les provinces et tous les territoires. Sous ces ententes, les juridictions recevront 3,1 milliards de dollars par année pour quatre priorités de santé partagées, dont au moins 600 millions de dollars par année pour améliorer l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie. Le ministère administre également le Fonds pour la santé mentale des jeunes, qui renforcera la capacité des organismes de santé communautaire de fournir plus de soins aux jeunes qui habitent au Canada et de mieux les outiller pour orienter les jeunes vers d'autres services de santé mentale dans leurs réseaux et partenariats.

Les méfaits liés à la consommation de substances continuent d’avoir des effets médicaux et sociaux dévastateurs chez des Canadiens de tous les milieux. Par l’entremise de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances (SCDAS) et du Programme sur l’usage et les dépendances aux substances (PUDS), Santé Canada appuie la réduction des méfaits, le traitement et la prévention en finançant des projets communautaires. Ce travail comprend également le nouveau Fonds d’urgence pour le traitement (FUT), qui fournit un financement de contribution à durée limitée aux municipalités et aux collectivités autochtones du Canada afin de répondre rapidement aux besoins urgents liés à la crise de l’usage de substances et des surdoses. Le Ministère travaille avec tous les ordres de gouvernement, les partenaires, les intervenants et les personnes ayant vécu ou vivant une expérience concrète dans ce domaine, afin d’adopter une approche globale pour aborder la question de la consommation de substances et la crise des surdoses, y compris par la surveillance des tendances nationales en matière de consommation d’alcool, de produits pharmaceutiques psychoactifs et de drogues illicites. De même, la Stratégie canadienne sur le tabac vise à aider les Canadiennes et les Canadiens à cesser de fumer et à protéger la santé des jeunes et des personnes qui ne fument pas. Le Ministère s’attaque également aux risques pour la santé associés à l’utilisation des produits de vapotage et tâche de prévenir leur utilisation chez les jeunes. Le Programme appuie la recherche scientifique, la surveillance, l’élaboration de politiques et de règlements, l’information et la sensibilisation du public, ainsi que les activités de conformité et d’application de la loi en ce qui concerne le tabac et les produits de vapotage. Il appuie en outre le travail accompli partout dans le monde dans le cadre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l’Organisation mondiale de la Santé.

Le Ministère fait la promotion d’une alimentation et de comportements sains en mettant de l’avant des ressources qui invitent la population à mieux connaître et à mieux mettre en application [le Guide alimentaire canadien](#) au quotidien. Santé Canada continue également de faire progresser la Stratégie en matière de saine alimentation, qui vise à améliorer l’information sur la saine alimentation; à encadrer les allégations sur les étiquettes; à améliorer la qualité nutritionnelle des aliments; à protéger les populations vulnérables.

Thème de la cible : Santé mentale

Cible : D’ici mars 2027, réduire à 22 % au maximum le pourcentage de Canadiens (âgés de 15 ans et plus) atteints de troubles mentaux qui ont exprimé un besoin de soins non satisfait (ministre de la Santé)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Collecter des données et des renseignements pour étayer les décisions fondées sur des données probantes. Entreprendre des activités de recherche; et surveiller, recueillir et analyser les preuves scientifiques afin d'éclairer les stratégies, d'aborder les questions émergentes et de déterminer les lacunes en matière de données.	Évaluer les retombées des investissements fédéraux qui contribuent à élargir l'accès aux services médicaux et aux mesures de soutien en matière de santé mentale, de dépendances et de consommation de substances pour la population canadienne. Programme : Systèmes de soins de santé adaptés (santé mentale – priorités communes en matière de santé)	Indicateur de rendement : Proportion de personnes âgées de 15 ans et plus qui affirment avoir toujours ou presque toujours reçu, au cours de la dernière année, le soutien* nécessaire pour s'y retrouver dans les services officiels offerts en santé mentale et en consommation de substances et pour naviguer d'un tel service à un autre, après avoir réussi à obtenir de tels services *Par soutien, on entend le fait de se faire conseiller, de se faire aider ou de se faire aiguiller, par un professionnel, vers les ressources nécessaires pour s'y retrouver au sein des services offerts en santé mentale et en consommation de substances. Point de départ : 41 % en 2022 (ICIS) À noter : Production annuelle d'un rapport en fonction de l'indicateur. Indicateur de rendement : Le taux de jeunes âgés de 12 à 25 ans ayant eu accès aux services intégrés pour les jeunes en matière de santé mentale, de consommation de substances et de soutien au bien-être. Point de départ : 895 pour 100 000 en 2022-2023 (ICIS) À noter : Production annuelle d'un rapport en fonction de l'indicateur.	Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 3 de la SFDD - Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains et de la cible en matière de santé mentale grâce à la collecte de données et d'information sur divers indicateurs qui peuvent aider à cerner les lacunes dans l'accès aux services de santé mentale et de consommation de substances. Les ministres de la Santé ont convenu de travailler conjointement et en collaboration avec l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) pour élaborer un ensemble ciblé d'indicateurs communs afin de mesurer les progrès pancanadiens réalisés en ce qui concerne les priorités établies en matière de santé mentale et de dépendances, et d'en rendre compte annuellement aux Canadiennes et aux Canadiens. Cette mesure permettra de surveiller les tendances au fil du temps afin d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne l'accès aux services de soutien en santé mentale et en consommation de substances. Il est crucial que les patients aient accès aux services de soutien et aux soins afin d'être pris en charge rapidement, de manière à optimiser leur traitement et leurs possibilités de se rétablir.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		Indicateur de rendement : Nombre médian de jours civils pendant lesquels les clients ont attendu pour avoir aux services communautaires de counseling continu en santé mentale, entre la date de la réception de la référence initiale et la date de la première séance de counseling prévueⁱ Point de départ : 22 jours en 2020-2021 À noter : Production annuelle d'un rapport en fonction de l'indicateur.	Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont ces initiatives contribuent à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 3.8 Les Canadiens ont des vies saines et satisfaisantes. <i>Indicateur du CIC :</i> 3.8.1 Pourcentage des Canadiens qui perçoivent leur santé mentale comme très bonne ou excellente. <i>Ambition du CIC :</i> 3.13 Le Canada prévient les causes de décès prématurés. <i>Cible du CIC :</i> D'ici au 31 mars 2028, réduire le taux de décès apparemment liés à la toxicité des opioïdes à 10 pour 100 000 habitants. <i>Indicateur du CIC :</i> 3.13.1 Taux de décès apparemment liés à la toxicité des opioïdes par 100 000 habitants. <i>Cibles du CMI :</i> 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être. 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.
		Indicateur de rendement : Taux normalisé selon l'âge des personnes âgées de 10 ans et plus qui sont admis à l'hôpital ou décédés en raison de blessures auto-infligéesⁱⁱ Point de départ : 69 sur 100 000 en 2020-2021ⁱⁱⁱ À noter : Production annuelle d'un rapport en fonction de l'indicateur.	
		Indicateur de rendement : Pourcentage de visites fréquentes* à l'urgence pour un motif lié à la santé mentale et à la consommation de substances. *On entend par « visites fréquentes » au moins quatre visites aux urgences ou dans un centre de soins d'urgence par année. Point de départ : 9,7 % en 2021-2022^{iv} À noter : Production annuelle d'un rapport en fonction de l'indicateur.	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		Indicateur de rendement : Proportion d'enfants et de jeunes de 13 à 24 ans ayant des besoins précoces en matière de santé mentale et de consommation de substances qui ont eu accès à des services communautaires en santé mentale et en consommation de substances au cours des six derniers mois.^v Point de départ : 61 % en 2022 À noter : Production annuelle d'un rapport en fonction de l'indicateur.	
Collaborer avec les partenaires et les parties prenantes pour élargir l'accès aux services de santé mentale. Travailler avec les provinces et les territoires, les partenaires et les intervenants pour améliorer l'accès aux services communautaires de santé mentale et de toxicomanie, y compris l'accès aux services virtuels de santé mentale, pour les enfants et les jeunes, ainsi que pour ceux qui vivent dans des régions rurales et éloignées.	Fournir du financement pour des produits de connaissance qui appuient des services de santé inclusifs et axés sur les personnes. Programme : Personnes et communautés en bonne santé (Programme de contribution de la Commission de la santé mentale du Canada [CSMC])	Indicateur de rendement : Nombre de produits de connaissance importants* générés *Les produits de connaissances (p. ex., webinaires, matériel de formation, études de cas, rapports de recherche) sont des produits qui sont créés ou qui transforment les connaissances et l'expérience antérieures en éléments tangibles, afin de les présenter, de les diffuser et de les enseigner à de nouveaux publics. Point de départ : 92 en 2022-2023 Cible : 19* d'ici le 31 mars 2026^{vi} *Ce qui inclut les produits de connaissance financés par des sources autres que Santé Canada. À noter : Cet indicateur fait l'objet d'un rapport annuel, mais les cibles fixées varient d'une année à l'autre selon la portée des initiatives prévues pour l'année. Les cibles ne sont pas cumulatives et sont propres à chaque année fiscale.	Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 3 de la SFDD - Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains et de l'objectif en matière de santé mentale par l'appui des activités de la CSMC. Ces activités comprennent la création de produits de connaissances fondés sur des données probantes qui sont élaborés 1) par la CSMC et les partenaires de programme en vue de renforcer la capacité des publics cibles à aborder les problèmes SMCS des Canadiens et à améliorer la santé mentale et le mieux-être des Canadiens ainsi que les leurs; et 2) afin de renforcer la capacité des publics cibles à mettre en œuvre des changements politiques, de programmes ou de pratiques organisationnels en vue de réduire ou d'éliminer la stigmatisation et d'améliorer la qualité et la sécurité culturelle des services de SMCS fournis aux Canadiens et en particulier à ceux des populations mal desservies. Les publics

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		Indicateur de rendement : Nombre d'ententes de collaboration ou de partenariats développés entre la CSMC-et les intervenants clés qui appuient l'élaboration et l'adoption d'interventions et de stratégies communes ou nouvelles fondées sur des données probantes pour améliorer la santé mentale et le mieux-être des Canadiens. Point de départ Nouvelle initiative Cible : 90 d'ici le 31 mars 2026 (68 ententes de collaboration et 22 partenariats)^{vii} À noter : Cet indicateur fait l'objet d'un rapport annuel, mais les cibles fixées varient d'une année à l'autre selon la portée des initiatives prévues pour l'année. Les cibles ne sont pas cumulatives et sont propres à chaque année fiscale.	cibles comprennent les décideurs politiques et clés; les ministères ou organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux; la santé publique et les professionnels de la santé; les fournisseurs de services de première ligne et les organismes communautaires; les établissements postsecondaires, et les membres ou représentants des populations mal desservies. Cette mesure aide à déterminer quels sont les besoins des personnes desservies qui ont été mal comblés et à mettre à l'essai des approches innovantes pour améliorer les services. Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont ces initiatives contribuent à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 3.8 Les Canadiens ont des vies saines et satisfaisantes. <i>Indicateur du CIC :</i> 3.8.1 Pourcentage des Canadiens qui perçoivent leur santé mentale comme très bonne ou excellente. <i>Ambition du CIC :</i> 3.13 Le Canada prévient les causes de décès prématurés. <i>Cible du CIC :</i> D'ici au 31 mars 2028, réduire le taux de décès apparemment liés à la toxicité des opioïdes à 10 pour 100 000 habitants. <i>Indicateur du CIC :</i> 3.13.1 Taux de décès apparemment liés à la toxicité des opioïdes par 100 000 habitants.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<i>Cibles du CMI :</i> 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.

Thème de la cible : Adopter des comportements sains

Cible : D'ici mars 2035, au plus 5 % des Canadiens (âgés de 15 ans et plus) fument la cigarette à l'heure actuelle (ministre de la Santé)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Promouvoir des comportements sains Aider les Canadiens à faire des choix plus sains et plus éclairés en investissant dans des projets communautaires multisectoriels, en leur donnant accès à des outils et à des informations, en élaborant des campagnes d'éducation du public et des ressources ciblées pour les aider à adopter des comportements sains (par exemple, activité physique,	Investir dans l'information de la population, notamment en la sensibilisant aux méfaits de la consommation de substances et à l'importance de réduire la stigmatisation envers les personnes qui consomment des substances psychoactives Programme : Substances contrôlées (PUDS).	Indicateur de rendement : Le pourcentage des participants au programme signalant une augmentation de leurs connaissances et/ou compétences liées à la prévention des préjudices liés à la consommation de substances. Point de départ : Nouvelle initiative Cible : À établir d'ici le 31 mars 2026	Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 3 de la SFDD - Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains et de la cible de tabagisme grâce au financement fourni à des organismes communautaires régionaux et nationaux par l'entremise des contributions et des subventions du PUDS. Le PUDS fournit du financement à une vaste gamme de projets novateurs et fondés sur des données probantes qui

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
alimentation saine et renoncement au tabac) et à comprendre les risques pour la santé, en menant des activités de sensibilisation et en favorisant la collaboration et la coordination internationales sur les questions liées aux modes de vie saine. (Note : Cette stratégie de mise en œuvre inclut des mesures qui supportent la cible ainsi que l'objectif)			concernent la prévention, la réduction des méfaits et le traitement de toute consommation problématique de substances aux échelles communautaire, régionale et nationale. Ces projets ciblent diverses substances psychoactives, dont les opioïdes, les stimulants, le cannabis, l'alcool, la nicotine et le tabac aux échelles communautaire, régionale et nationale. Dotés d'objectifs variés, ces projets visent, de façon globale, à aider la population canadienne à adopter des comportements sains. Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont ces initiatives contribuent à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 3.2 Les Canadiens adoptent des comportements sains.</i> <i>Cible du CIC : D'ici 2025, moins de 10 % des jeunes (âgé de 12 à 17 ans) ont utilisé des cigarettes électroniques dans les derniers 30 jours.</i> <i>Indicateur du CIC : 3.2.1 Pourcentage des jeunes (âgé de 12 à 17 ans) qui ont utilisé des cigarettes électroniques dans les derniers 30 jours.</i> <i>Ambition du CIC : 3.4 Les Canadiens adoptent des comportements sains.</i> <i>Cible du CIC : D'ici au 31 mars 2025, les ventes d'alcool pur par personne (âgée de</i>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			15 ans et plus) au cours d'une année sont inférieures ou égales à 8,0 litres. <i>Indicateur du CIC</i> : 3.4.1 Consommation d'alcool par habitant (âgé de 15 ans et plus) au cours d'une année civile, en litres d'alcool pur. <i>Ambition du CIC</i> : 3.13 Le Canada prévient les causes de décès prématurés. <i>Cible du CIC</i> : D'ici au 31 mars 2028, réduire le taux de décès apparemment liés à la toxicité des opioïdes à 10 pour 100 000 habitants. <i>Indicateur du CIC</i> : 3.13.1 Taux de décès apparemment liés à la toxicité des opioïdes par 100 000 habitants. <i>Ambition du CIC</i> : 3.14 Le Canada prévient les causes de décès prématurés. <i>Cible du CIC</i> : D'ici 2035, moins de 5% des Canadiens (âgés de plus de 18 ans) fument la cigarette. <i>Indicateur du CIC</i> : 3.14.1 Pourcentage des Canadiens (âgés de 18 ans et plus) qui fument actuellement des cigarettes. <i>Cibles du CMI</i> : 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être. 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			3.a. Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.
	Fournir de l'information à la population canadienne et aux intervenants de façon à les aider à utiliser les recommandations alimentaires de Santé Canada (p. ex., le Guide alimentaire canadien). Programme : Aliments et nutrition	Indicateur de rendement : Pourcentage d'augmentation du nombre de visites sur les sites Web qui mettent de l'avant les recommandations alimentaires canadiennes. Point de départ : 4,5 % d'augmentation entre les années civiles 2022 et 2023 Cible : 2% d'augmentation entre les années civiles 2024 et 2025^{viii}	Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 3 de la SFDD - Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains par la diffusion des recommandations alimentaires de Santé Canada de manières pertinentes et accessibles, de sorte que les Canadiennes et les Canadiens puissent davantage les utiliser et à ce que les intervenants les intègrent dans leurs politiques, programmes et ressources partout au Canada. Cette mesure appuie l'adoption et le maintien de comportements sains, en particulier une alimentation saine, qui favorisent la réduction du risque de maladies non transmissibles. Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont ces initiatives contribuent à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC</i> : 3.1 Les Canadiens adoptent des comportements sains. <i>Indicateur du CIC</i> : 3.1.1 Pourcentage des Canadiens déclarant consommer des fruits et des légumes au moins 5 fois par jour. <i>Cible du CMI</i> :

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains** » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
S'attaquer aux méfaits de la consommation de substances Soutenir les initiatives de prévention, de réduction des méfaits et de traitement dans les communautés du pays. Travailler avec des partenaires pour améliorer l'accès aux services pour les personnes qui consomment des drogues et pour lutter contre la stigmatisation.	Favoriser un meilleur accès aux initiatives de prévention, de réduction des méfaits et de traitement dans les collectivités Programme : Substances contrôlées (PUDS).	Indicateur de rendement : Pourcentage du total des fonds disponibles sous forme de contributions qui ont été alloués* Point de départ : 84 % du financement alloué en 2022-2023 (154 083 629 \$) Cible : 95 % d'ici le 31 mars 2026^{ix} *Les fonds disponibles sous forme de contributions varient d'une année à l'autre.	Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 3 de la SFDD - Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains grâce au financement remis par l'entremise du PUDS pour accroître la capacité de prévention, de réduction des méfaits et de traitement dans les collectivités, ce qui favorise l'adoption de comportements sains. Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont ces initiatives contribuent à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 3.13 Le Canada prévient les causes de décès prématurés. <i>Cible du CIC :</i> D'ici au 31 mars 2028, réduire le taux de décès apparemment liés à la toxicité des opioïdes à 10 pour 100 000 habitants. <i>Indicateur du CIC :</i> 3.13.1 Taux de décès apparemment liés à la toxicité des opioïdes par 100 000 habitants. <i>Cibles du CMI :</i> 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être. 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Collecter des données et des renseignements pour étayer les décisions fondées sur des données probantes.^x Entreprendre des activités de recherche; et surveiller, collecter et analyser les preuves scientifiques pour éclairer les stratégies, aborder les questions émergentes, et cerner les lacunes et les possibilités de données désagrégées pour améliorer les résultats.	Surveiller les tendances nationales et mener des études de recherche sur le vapotage et le tabagisme. Programme : Lutte contre le tabagisme	Indicateur de rendement : Pourcentage de projets terminés* qui ont été résumés en documents d'information et distribués aux parties internes et externes concernées *Projets de recherche et de surveillance concernant le tabagisme et le vapotage Point de départ : 83 % en 2022-2023 Cible : 85 % d'ici le 31 mars 2026^{xi}	Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 3 de la SFDD - Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains étant donné qu'elle cible la consommation de produits du tabac et de vapotage au Canada. Le Ministère soutient la recherche scientifique et la surveillance en vue d'appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes en ce qui concerne le tabagisme et le vapotage (à l'exclusion du vapotage de cannabis). La Direction de la lutte contre le tabagisme surveille les tendances en matière de tabagisme et de vapotage en fonction de caractéristiques sociodémographiques. Ces renseignements orientent les futures initiatives réglementaires et stratégiques de sorte à mettre en place des interventions efficaces qui favoriseront l'adoption de comportements sains. Ainsi, la Direction s'occupe des préoccupations concernant le vapotage chez les jeunes et tâche de protéger les jeunes et les personnes qui ne consomment pas de produits du tabac contre la dépendance à la nicotine. Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont ces initiatives contribuent à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 3.2 Les Canadiens adoptent des comportements sains.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<i>Cible du CIC</i> : D'ici 2025, moins de 10 % des jeunes (âgé de 12 à 17 ans) ont utilisé des cigarettes électroniques dans les derniers 30 jours. <i>Indicateur du CIC</i> : 3.2.1 Pourcentage des jeunes (âgé de 12 à 17 ans) qui ont utilisé des cigarettes électroniques dans les derniers 30 jours. <i>Ambition du CIC</i> : 3.14 Le Canada prévient les causes de décès prématurés. <i>Cible du CIC</i> : D'ici 2035, moins de 5% des Canadiens (âgés de plus de 18 ans) fument la cigarette. <i>Indicateur du CIC</i> : 3.14.1 Pourcentage des Canadiens (âgés de 18 ans et plus) qui fument actuellement des cigarettes. <i>Cibles du CMI</i> : 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être. 3.a. Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre de l'ODD 3 – Bonne santé et bien-être

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Santé Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.^{xii}

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
Pour aider les Canadiens à maintenir et à améliorer leur santé nutritionnelle, le Canada vise à améliorer l'environnement alimentaire en élaborant, en promouvant et en mettant en œuvre des politiques, des initiatives et des normes fondées sur des données probantes pour faire en sorte que le choix le plus sain soit plus facile à faire pour les Canadiens. Cela est réalisé grâce à des initiatives comme le Guide alimentaire canadien, qui constitue la base des politiques et des programmes qui promeuvent une alimentation saine partout au pays.	Ces efforts contribuent au progrès du : Ambition du CIC : 3.1 Les Canadiens adoptent des comportements sains. Cible du CIC : Pas de cible spécifique. Indicateur du CIC : 3.1.1 Pourcentage des Canadiens déclarant consommer des fruits et des légumes au moins 5 fois par jour. Cible du CMI : 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.
Dans le cadre des Accords bilatéraux sur les services de soins à domicile, de soins communautaires, de soins en santé mentale et de lutte contre les dépendances conclus avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, Santé Canada continue de soutenir les provinces et les territoires dans la réalisation de quatre priorités partagées; • Élargir l'accès aux services de santé familiale, y compris dans les régions rurales et éloignées. • Soutenir nos effectifs de la santé et réduire les arriérés. • Améliorer l'accès aux services de santé mentale de qualité et soutien à la consommation de substances. • Moderniser les systèmes de santé en utilisant des données sur la santé et des outils numériques. Les détails peuvent être trouvés dans le plan ministériel 2025-2026 de SC.	Ces efforts contribuent au progrès du : Ambition du CIC : 3.8 Les Canadiens ont des vies saines et satisfaisantes. Cible du CIC : Pas de cible spécifique. Indicateur du CIC : 3.8.1 Pourcentage des Canadiens qui perçoivent leur santé mentale comme très bonne ou excellente. Ambition du CIC : 3.13 Le Canada prévient les causes de décès prématurés. Cible du CIC : D'ici au 31 mars 2028, réduire le taux de décès apparemment liés à la toxicité des opioïdes à 10 pour 100 000 habitants. Indicateur du CIC : 3.13.1 Taux de décès apparemment liés à la toxicité des opioïdes par 100 000 habitants. Cibles du CMI : 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être. 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.
Le Ministère continuera d'appuyer l'accès aux services de santé buccodentaire pour les Canadiens qui rencontrent des obstacles aux soins. Le Régime canadien de soins dentaires (RCSO) rend les soins de santé buccodentaire plus abordables pour les	Ces efforts contribuent au progrès du : Ambition du CIC : 3.15 Les Canadiens ont accès aux services de santé.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
résidents canadiens dont le revenu familial net annuel et ajusté est inférieur à 90 000 \$ et qui n'ont pas accès à une assurance dentaire. De plus, le Fonds d'accès à la santé buccodentaire complètera le RCSD en finançant des projets axés sur le soutien à la formation et à la capacité des fournisseurs de soins de santé buccodentaire, en reliant les personnes aux soins de santé buccodentaire, et en appuyant les efforts de prévention et de sensibilisation.	Cible du CIC : Pas de cible spécifique. Indicateur du CIC : 3.15.1 Proportion de personnes ayant des besoins de soins de santé non satisfaits. Cible du CMI : 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.
La Stratégie canadienne sur le tabac vise à aider les Canadiens qui fument à cesser de fumer ou à réduire les effets nocifs liés à leur dépendance à la nicotine, ainsi qu'à protéger la santé des jeunes et des personnes qui ne consomment pas de tabac des dangers du tabagisme et de la dépendance à la nicotine. Santé Canada contribuera également à renforcer la mise en œuvre mondiale de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte antitabac (CCLAT) grâce à son rôle de coordonnateur régional pour les Amériques lors de la Conférence des Parties de la CCLAT.	Ces efforts contribuent au progrès du : <i>Ambition du CIC</i> : 3.2 Les Canadiens adoptent des comportements sains. <i>Cible du CIC</i> : D'ici 2025, moins de 10 % des jeunes (âgé de 12 à 17 ans) ont utilisé des cigarettes électroniques dans les derniers 30 jours. <i>Indicateur du CIC</i> : 3.2.1 Pourcentage des jeunes (âgé de 12 à 17 ans) qui ont utilisé des cigarettes électroniques dans les derniers 30 jours. <i>Ambition du CIC</i> : 3.14 Le Canada prévient les causes de décès prématurés. <i>Cible du CIC</i> : D'ici 2035, moins de 5% des Canadiens (âgés de plus de 18 ans) fument la cigarette. <i>Indicateur du CIC</i> : 3.14.1 Pourcentage des Canadiens (âgés de 18 ans et plus) qui fument actuellement des cigarettes. Cibles du CMI : 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être. 3.a. Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.
Dirigée par Santé Canada, la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances constitue la réponse globale du gouvernement fédéral aux méfaits liés aux substances, y compris la crise des drogues illicites. Cette Stratégie axée sur la santé publique et la sécurité publique couvre un large éventail de substances légales et illégales, y compris le tabac, le cannabis, l'alcool, les opioïdes et les stimulants. Elle repose sur quatre éléments interconnectés : la prévention et l'éducation, les services et soutiens en matière de consommation de substances, les données probantes et le contrôle des substances, comme l'application de la loi et les règlements pour s'attaquer aux graves dommages causés à la santé publique et à la sécurité publique par l'approvisionnement en drogues illégales. Les principes directeurs de la stratégie sont l'équité, la compassion, l'intégralité et la collaboration.	Ces efforts contribuent au progrès du : <i>Ambition du CIC</i> : 3.4 Les Canadiens adoptent des comportements sains. <i>Cible du CIC</i> : D'ici au 31 mars 2025, les ventes d'alcool par personne (âgée de 15 ans et plus) au cours d'une année sont inférieures ou égales à 8,0 litres. <i>Indicateur du CIC</i> : 3.4.1 Consommation d'alcool par habitant (âgé de 15 ans et plus) au cours d'une année civile, en litres d'alcool pur. <i>Ambition du CIC</i> : 3.13 Le Canada prévient les causes de décès prématurés. <i>Cible du CIC</i> : D'ici au 31 mars 2028, réduire le taux de décès apparemment liés à la toxicité des opioïdes à 10 pour 100 000 habitants.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
Une attention est accordée aux populations prioritaires (par exemple, les enfants et les jeunes, les hommes âgés de 20 à 60 ans travaillant dans des emplois physiquement exigeants, les peuples autochtones, les Africains, les Canadiens noirs et des Caraïbes et d'autres populations racisées et marginalisées) et à l'application d'une perspective d'équité aux données et aux politiques.	Indicateur du CIC : 3.13.1 Taux de décès apparemment liés à la toxicité des opioïdes par 100 000 habitants. Cible du CMI : 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.



OBJECTIF 6 : ASSURER DE L'EAU PROPRE ET SALUBRE POUR TOUS LES CANADIENS

Le contexte de la SFDD :

Environ 20 % des ressources mondiales en eau douce se trouvent au Canada, dont 7 % de l'eau douce renouvelable de la planète, ce qui fait de l'eau douce l'une des ressources les plus précieuses du Canada. La protection des ressources en eau exige une collaboration et un partenariat avec les provinces et les territoires, les peuples autochtones, les municipalités, les offices de protection de la nature et d'autres gouvernements et organisations.

Santé Canada soutient l'accès à de l'eau potable et à des eaux utilisées à des fins récréatives propres grâce à l'élaboration, en collaboration avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada et des Recommandations au sujet de la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives au Canada. Ces recommandations établissent les concentrations maximales acceptables de contaminants dans l'eau potable et les valeurs nécessitant que des mesures soient prises concernant les eaux utilisées à des fins récréatives. L'ensemble des administrations se servent de ces recommandations pour définir leurs propres règlements et exigences.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Assurer de l'eau propre et salubre pour tous les Canadiens** » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Travailler avec des partenaires sur la qualité de l'eau potable Travailler avec les provinces et les territoires pour élaborer les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, qui fixent les concentrations maximales acceptables de certains contaminants dans l'eau potable. Toutes les provinces et tous les territoires utilisent les recommandations comme base de leurs règlements et de leurs exigences en matière de qualité et de salubrité de l'eau potable, ce qui permet aux Canadiens de bénéficier de décisions fondées sur des données probantes concernant l'eau douce du Canada.	Élaborer et/ou mettre à jour des recommandations et des documents d'orientation sur la qualité de l'eau potable et des eaux utilisées à des fins récréatives axés sur la santé, en collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Programme : Qualité de l'eau	Indicateur de rendement : Pourcentage des recommandations et des documents d'orientation finaux prévus en matière de qualité de l'eau publiés dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> ainsi qu'en ligne Point de départ : 100 % en 2022-2023 Cible : 100 % (annuel)	Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 6 de la SFDD - Assurer de l'eau propre et salubre pour tous les Canadiens grâce à la mise en œuvre, en collaboration avec d'autres ministères, des organismes fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux, des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. Ces recommandations sont publiées dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> et en ligne, et sont utilisées par toutes les administrations au Canada comme référence pour établir leurs propres exigences en matière d'eau potable et d'eaux utilisées à des fins récréatives. Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont ces initiatives contribuent à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 6.2 Les Canadiens ont accès à l'eau potable et l'utilisent de façon durable. <i>Cibles du CMI :</i> 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre de l'ODD 6 – Eau propre et assainissement

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Santé Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES DOMESTIQUES ASSOCIÉES OU AMBITIONS ET/OU OBJECTIFS GLOBAUX
Le Programme de la qualité de l'eau élabore et met à jour les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada et les Recommandations pour la qualité de l'eau à des fins récréatives au Canada, en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, afin qu'elles soient utilisées par toutes les administrations au Canada aux fins de l'élaboration de leurs propres règlements et exigences. Les efforts déployés par Santé Canada à l'échelle internationale pour soutenir les initiatives sanitaires mondiales visant à améliorer la qualité de l'eau consistent notamment à fournir des avis scientifiques et à participer à des recherches collaboratives par le biais de forums tels que le Centre collaborateur de l'OMS en santé environnementale, l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation de coopération et de développement économiques.	Ces efforts contribuent au progrès du : Ambition du CIC : 6.2 Les Canadiens ont accès à l'eau potable et l'utilisent de façon durable. Cibles du CMI : 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable. 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.



OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Contexte de la SFDD :

La *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (la *Loi*) est entrée en vigueur en juin 2021 et prévoit trois obligations juridiques, toutes devant être exécutées en consultation et en coopération avec les peuples autochtones. L'une de ces trois obligations juridiques est de prendre « toutes les mesures nécessaires » pour assurer la cohérence des lois fédérales avec la Déclaration (article 5). À des fins d'orientation provisoire, le Ministère de la Justice a fourni un guide à l'appui de l'article 5 sur la façon de mener une analyse des initiatives relatives aux droits et aux intérêts des peuples autochtones.

Dans le cadre de la Stratégie de mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, Santé Canada a adapté le guide du Ministère de la Justice pour analyser les nouvelles initiatives, y compris les lois et les règlements. Ce guide adapté permet aux employés d'analyser les initiatives pour en assurer la cohérence avec la Déclaration des Nations Unies et déterminer la profondeur de la « consultation et de la coopération » avec les peuples autochtones. Santé Canada assure ainsi un suivi des initiatives qui appuient la mise en œuvre de la *Loi*.

En 2022, Santé Canada a établi un [Programme de lutte contre le racisme et la discrimination dans les systèmes de santé du Canada](#) afin de favoriser des systèmes de santé exempts de racisme et de discrimination. Le programme a octroyé du financement sous forme de contributions aux projets de durée limitée qui abordent les priorités actuelles et émergentes visant à lutter contre la discrimination et le racisme systémiques dans les systèmes de santé du Canada d'une manière fondée sur les expériences vécues des communautés autochtones, racialisées et marginalisées. Il s'agissait notamment de soutenir différentes activités comme l'élaboration d'une formation sur la lutte contre le racisme et la discrimination, d'outils et de ressources pour les professionnels de la santé, et l'élaboration de normes et de lignes directrices en matière de sécurité culturelle. Le programme a également appuyé le développement de la capacité des organisations autochtones à s'engager à l'égard de leurs priorités en matière de santé.

Santé Canada reconnaît que les fonctionnaires sont dans une position unique pour contribuer à l'établissement de relations respectueuses avec les Autochtones du Canada. Les employés du Ministère ont accès à une série de cours pour accroître leurs

compétences culturelles et leur connaissance des enjeux liés aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au Canada, ainsi que leur connaissance de la Déclaration des Nations Unies. Dans le cadre de l'engagement de Santé Canada à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, le Ministère s'apprête à mettre en œuvre une politique en matière de compétences culturelles autochtones pour les employés de Santé Canada. Cette politique aidera les employés de Santé Canada à acquérir des connaissances et des compétences culturelles autochtones afin de collaborer efficacement et de façon significative avec les Autochtones et de créer des politiques et des programmes culturellement sécuritaires.

Afin de veiller à ce qu'une perspective autochtone soit intégrée aux programmes et aux politiques de Santé Canada liés aux ressources humaines en santé, le Ministère collabore avec les Instituts de recherche en santé du Canada pour organiser une séance d'Échanges Meilleurs Cerveaux. Cette séance rassemblera des dirigeants et des employeurs autochtones, des professionnels de la santé, des décideurs et des chercheurs pour identifier les conditions favorables et les pratiques prometteuses visant à accroître le recrutement, le maintien en poste et l'avancement des peuples autochtones dans l'effectif en santé du Canada. De plus, l'Institut canadien d'information sur la santé travaille avec des partenaires autochtones pour élaborer des indicateurs de sécurité culturelle prioritaires. Le racisme systémique et les expériences négatives en matière de soins de santé ont conduit à de mauvais résultats pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis. La réconciliation comprend l'assurance de services de santé équitables et culturellement sûrs, exempts de discrimination partout au Canada. Toutefois, peu de données existent pour tenir les systèmes de santé responsables. Le groupe collaboratif sur la mesure de la sécurité culturelle a déterminé des indicateurs liés à la main-d'œuvre autochtone, à l'expérience des patients, à la gouvernance du système, aux budgets et aux ressources du système, à l'inclusion des pratiques et des protocoles autochtones en matière de santé, à la qualité des soins et à la responsabilité.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Consulter les populations autochtones et coopérer avec elles dans le cadre de	Indicateur de rendement : Pourcentage de lois et de règlements nouveaux ou modifiés qui intégraient la consultation et	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 10 de la SFDD – Faire progresser la réconciliation avec les peuples

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Le gouvernement du Canada s'efforcera de mettre en œuvre la <i>Loi sur la déclaration des Nations Unies</i> sur les droits des peuples autochtones, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones. Les organisations fédérales soutiendront et mettront en œuvre les mesures identifiées dans le plan d'action de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies</i> conformément à leurs propres mandats et aux orientations fournies par le Secrétariat de mise en œuvre de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies</i> sur les droits des peuples autochtones.	l'élaboration de lois et de règlements nouveaux ou modifiés. Programme : Personnes et communautés en bonne santé	la coopération avec les populations autochtones Point de départ : 75% en 2023-2024 Cible : 90 % (annuel)	autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités, et à l'objectif de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies</i> en assurant la prise des mesures nécessaires pour garantir que les lois du Canada sont conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Cible du CMI :</i> 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.
	Participer aux cours offerts par l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) pour accroître les compétences culturelles des fonctionnaires et les sensibiliser aux enjeux liés aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au Canada, ainsi qu'au rôle et aux responsabilités du gouvernement du Canada envers ces peuples. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des employés de Santé Canada qui ont suivi les cours de l'EFPC à l'appui de la réconciliation et de la compétence culturelle. Point de départ : 40 % au 31 mars 2023 (selon les données de l'EFPC) Cible : Augmentation annuelle d'une année à l'autre	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 10 de la SFDD – Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour lutter contre les inégalités, et à l'objectif de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies</i> en garantissant que les fonctionnaires de Santé Canada en apprennent davantage sur l'histoire, le patrimoine, les cultures et les droits des Autochtones, ainsi que sur la façon dont les perspectives autochtones peuvent contribuer à l'élaboration des politiques. Les objectifs ou ambitions pertinents :

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<i>Ambition du CIC</i> : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Cible du CMI</i> : 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.



OBJECTIF 11 : AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE, À L'AIR PUR, AUX TRANSPORTS, AUX PARCS ET AUX ESPACES VERTS, AINSI QU'AU PATRIMOINE CULTUREL AU CANADA

Contexte de la SFDD :

L'amélioration de la qualité de l'air est un élément important de la viabilité des villes et des collectivités. Les minorités visibles et les populations immigrantes vivant dans les plus grandes villes du Canada sont plus particulièrement exposées aux polluants atmosphériques. Le coût économique total de tous les effets sur la santé attribués à la pollution atmosphérique est estimé à 129 milliards de dollars par an en raison notamment des coûts médicaux et de la perte de productivité au travail.

Santé Canada appuie l'amélioration continue de la qualité de l'air par l'entremise du Système de gestion de la qualité de l'air, lequel est la pierre angulaire de l'approche du Canada en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Elle comprend les Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA), lesquelles fixent des objectifs sanitaires et environnementaux pour les concentrations dans l'air extérieur de quatre polluants : le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, les particules fines et l'ozone troposphérique. Les activités de sensibilisation et les outils de protection de la santé, comme la cote air santé (CAS), sont conçus pour aider les Canadiens à prendre des décisions pour protéger leur santé en limitant l'exposition à court terme à la pollution atmosphérique et en adaptant leur niveau d'activité en cas d'augmentation de la pollution atmosphérique. Santé Canada collabore également avec d'autres ministères fédéraux et d'autres pays pour lutter contre la pollution atmosphérique qui provient de l'extérieur des frontières du Canada. Par exemple, des accords internationaux comme l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air et le Protocole de Göteborg aident le Canada à améliorer la qualité de l'air en s'attaquant aux polluants provenant de l'extérieur de ses frontières qui ont une incidence sur la qualité de l'air au Canada.

Thème de la cible : Qualité de l'air

Cible : Augmenter le pourcentage de la population à travers le Canada vivant dans des zones où les concentrations de polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux normes canadiennes de qualité de l'air ambiant, le faisant passer de 60 % en 2005 à 85 % en 2030 (ministre de l'Environnement et du Changement climatique; ministre de la Santé)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Collaborer avec les partenaires aux questions de la pollution de l'air Travailler en collaboration avec les provinces, les territoires et les intervenants pour élaborer et mettre à jour régulièrement les normes canadiennes de qualité de l'air ambiant ainsi que les outils et les orientations connexes.	Utiliser des données scientifiques sur les répercussions de la pollution atmosphérique sur la santé pour orienter les mesures qui améliorent la qualité de l'air intérieur et extérieur. Programme : Qualité de l'air	Indicateur de rendement : Pourcentage d'évaluations, de documents d'orientation, de lignes directrices et de normes en matière de qualité de l'air du gouvernement fédéral qui sont prévus et publiés ou diffusés à l'externe, et qui concernent la qualité de l'air à l'extérieur et à l'intérieur Point de départ : 80 % en 2022-2023 Cible : 85 % (annuel)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 11 de la SFDD – Améliorer l'accès au logement abordable, assurer la qualité de l'air, des transports, des parcs et des espaces verts, ainsi que le patrimoine culturel au Canada et à l'objectif de qualité de l'air en s'appuyant sur les activités scientifiques et de sensibilisation de Santé Canada pour orienter les mesures qui améliorent la qualité de l'air. Par exemple, les NCQAA sont des cibles de qualité de l'air extérieur fondées sur des objectifs en matière de santé et d'environnement. Elles ont pour but d'encourager les mesures visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques nocifs, comme la mise en œuvre de nouvelles exigences réglementaires, et, en fin de compte, d'améliorer la qualité de l'air partout au Canada. Santé Canada collabore avec les provinces, les territoires et les intervenants pour examiner et mettre à jour les NCQAA au besoin. Les travaux de Santé Canada orientent également les mesures visant à améliorer la qualité de l'air intérieur dans les résidences, les

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		Indicateur de rendement : Pourcentage des Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) révisées et mises à jour (c.-à-d. pour l'ozone et les particules fines [PM_{2,5}]) Point de départ : 50 % en 2022-2023. Les mises à jour des normes NCQAA pour l'ozone ont été achevées en 2019. Cible : 100 % des NCQAA prévues d'ici le 31 décembre 2025	immeubles de bureaux et les espaces publics. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 11.3 Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. <i>Cible du CIC :</i> Augmenter le pourcentage de la population à travers le Canada vivant dans des zones où les concentrations des polluants atmosphériques sont moins élevées ou égales aux normes, d'un pourcentage de 63 % en 2005 à 85 % en 2030. <i>Indicateur du CIC :</i> 11.3.1 Pourcentage de la population vivant dans des zones où les concentrations des polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant de 2020. <i>Cible du CMI :</i> 11.6 D'ici 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada** » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Informers les Canadiens sur la qualité de l'air Aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées en ce qui concerne leur santé et l'environnement en leur fournissant de l'information actualisée et précise sur la qualité de l'air extérieur local et des stratégies pour améliorer la qualité de l'air intérieur.	Permettre aux citoyens canadiens d'accéder aux informations qui leur permettront de prendre des mesures pour réduire les effets de la pollution atmosphérique. Programme : Qualité de l'air	Indicateur de rendement : Pourcentage d'activités de transfert de connaissances* planifiées et achevées concernant les effets de la pollution atmosphérique sur la santé, à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments *Activités dans le cadre desquelles les connaissances sont transmises aux utilisateurs pour permettre leur application. Les activités de transfert et d'échange des connaissances peuvent être passives, comme les publications revues par les pairs, les présentations par affiches, les présentations dans le cadre de conférences et les brevets, ou actives, comme les réunions en personne, les ateliers interactifs, le réseautage, etc. Point de départ : 100 % en 2022-2023 Cible : 100 % (annuel)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 11 de la SFDD – Améliorer l'accès au logement abordable, assurer la qualité de l'air, des transports, des parcs et des espaces verts, ainsi que le patrimoine culturel au Canada en s'appuyant sur les activités de sensibilisation pour accroître les connaissances et sensibiliser les gens aux effets de la pollution atmosphérique sur la santé, et contribue à orienter les mesures prises par les provinces, les territoires, les municipalités et d'autres décideurs pour améliorer la qualité de l'air. Les travaux menés dans le cadre de cette mesure ministérielle aident également les Canadiens à prendre des décisions sur la manière de protéger leur santé de la pollution de l'air extérieur grâce aux informations fournies par la

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		Indicateur de rendement : Nombre de personnes considérées comme sensibles*, touchées par les communications sur les risques de la CAS (cote air santé) *Les personnes considérées comme sensibles sont celles qui sont le plus à risque de subir les effets de la pollution atmosphérique sur la santé, y compris les personnes ayant des problèmes de santé préexistants, les enfants et les personnes âgées. Point de départ : 1 462 369 en 2022-2023 Cible : 4 000 000 d'ici le 31 mars 2026 Indicateur de rendement : Pourcentage de personnes considérées comme sensibles, atteintes par les communications sur les risques de la CAS qui modifient leur comportement les jours où la CAS est élevée pour éviter l'exposition aux polluants atmosphériques extérieurs Point de départ : 42 % en 2020-2021 Cible : Plus de 42 % d'ici le 31 mars 2026	CAS, notamment en limitant l'exposition à court terme à la pollution de l'air et en adaptant leur niveau d'activité lorsque les niveaux de pollution de l'air sont plus élevés. La CAS appuie également la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 en mettant l'accent sur les personnes qui sont considérées comme sensibles aux répercussions de la pollution atmosphérique sur la santé et en leur fournissant des conseils sur la façon de protéger leur santé. Les informations relatives à la CAS sont mises à la disposition des écoles et du grand public et comprennent des messages de protection de la santé à l'intention des personnes à risque. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 11.3 Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. <i>Cible du CIC :</i> Augmenter le pourcentage de la population à travers le Canada vivant dans des zones où les concentrations des polluants atmosphériques sont moins élevées ou égales aux normes, d'un pourcentage de 63 % en 2005 à 85 % en 2030. <i>Indicateur du CIC :</i> 11.3.1 Pourcentage de la population vivant dans des zones où les concentrations des polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant de 2020.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<i>Cible du CMI</i> : 11.6 D'ici 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.
	Fournir de l'information sur l'exposition au radon à l'intérieur des bâtiments. Programme : Radioprotection	Indicateur de rendement : Pourcentage de personnes sondées au Canada qui connaissent le radon Point de départ : 69 % en 2022-2023 (selon l'Enquête sur les ménages et l'environnement de 2021) Remarque : Les résultats de l'Enquête sur les ménages et l'environnement de 2023 seront disponibles en 2024-2025 (rapports tous les deux ans). Cible : 66 % d'ici le 31 mars 2027^{xiii}	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 11 de la SFDD – Améliorer l'accès à des logements abordables, assurer la qualité de l'air, des transports, des parcs et des espaces verts, ainsi que le patrimoine culturel au Canada en sensibilisant la population aux effets du radon sur la santé. L'exposition à de fortes concentrations de ce gaz dans l'air intérieur accroît le risque de contracter le cancer du poumon. Chaque année en novembre, Santé Canada participe au Mois de sensibilisation au radon en travaillant avec ses partenaires pour sensibiliser et informer les Canadiens à l'égard des mesures qu'ils peuvent prendre pour réduire leur risque d'exposition au radon.
		Indicateur de rendement : Pourcentage des Canadiens sondés dont le logement a fait l'objet d'un test de dépistage du radon Point de départ : 9 % en 2022-2023 (selon l'Enquête sur les ménages et l'environnement de 2021) Remarque : Les résultats de l'Enquête sur les ménages et l'environnement de 2023 seront disponibles en 2024-2025 (rapports tous les deux ans). Cible : 15 % d'ici le 31 mars 2027^{xiv}	Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC</i> : 11.3 Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. <i>Cible du CMI</i> : 11.6 D'ici 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Effectuer des recherches sur les impacts de la pollution de l'air Soutenir la recherche qui permettra aux Canadiens et aux scientifiques de mieux comprendre les répercussions de la pollution de l'air sur les écosystèmes, la faune et la santé humaine.	Surveiller l'impact de la pollution atmosphérique sur la mortalité. Programme : Qualité de l'air	Indicateur de rendement : Nombre de décès par année au Canada attribuables à la pollution atmosphérique (pour 100 000 habitants). Point de départ : 42 décès pour 100 000 habitants en 2020-2021 Cible : Moins de 42 décès par an pour 100 000 habitants d'ici le 31 décembre 2029 Remarque : Les résultats sont disponibles tous les trois ans. Les périodes de rapport sont 2023-2024, 2026-2027 et 2029-2030	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 11 de la SFDD – Améliorer l'accès au logement abordable, assurer la qualité de l'air, des transports, des parcs et des espaces verts, ainsi que le patrimoine culturel au Canada en aidant à mieux comprendre les répercussions de la pollution atmosphérique sur la santé humaine. En désagrégeant les données pour mieux comprendre, par exemple, comment l'âge et l'emplacement peuvent influencer sur la mortalité et les maladies attribuables à la pollution atmosphérique, Santé Canada appuie la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 afin que des mesures éclairées puissent être prises pour protéger la santé humaine. Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 11.3 Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. <i>Cible du CIC :</i> Augmenter le pourcentage de la population à travers le Canada vivant dans des zones où les concentrations des polluants atmosphériques sont moins élevées ou égales aux normes, d'un pourcentage de 63 % en 2005 à 85 % en 2030. <i>Indicateur du CIC :</i> 11.3.1 Pourcentage de la population vivant dans des zones où les concentrations des polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant de 2020. <i>Cible du CMI :</i> 11.6 D'ici 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.
---	---	--	--

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre de l'ODD 11 – Villes et communautés durables

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Santé Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
Le Programme Qualité de l'air soutient les mesures destinées à améliorer la qualité de l'air et la santé de tous les Canadiens, en menant des recherches sur effets de l'exposition à la pollution atmosphérique sur la santé, en évaluant les risques pour la santé des polluants atmosphériques et des sources de polluants, ainsi qu'en analysant les bienfaits pour la santé des mesures d'amélioration de la qualité de l'air. Ces efforts permettent au Programme de contribuer aux mises à jour des Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant, qui favorisent l'amélioration constante de la qualité de l'air à travers le pays. Le programme comprend des recherches ciblées visant à mieux comprendre et répondre aux besoins des particuliers touchés de manière disproportionnée par la pollution atmosphérique et à identifier et évaluer les risques pour la santé par le biais de ses travaux scientifiques, de recherche et d'évaluation. Santé Canada fournit des conseils scientifiques et soutient les initiatives mondiales en matière de santé destinées à améliorer la qualité de l'air grâce à des recherches collaboratives avec le Centre collaborateur de l'OMS en santé environnementale, l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation de coopération et de développement économiques.	Ces efforts contribuent au progrès du : Ambition du CIC : 11.3 Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. Cible du CIC : Augmenter le pourcentage de la population à travers le Canada vivant dans des zones où les concentrations des polluants atmosphériques sont moins élevées ou égales aux normes, d'un pourcentage de 63 % en 2005 à 85 % en 2030. Indicateur du CIC : 11.3.1 Pourcentage de la population vivant dans des zones où les concentrations des polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant de 2020. Cible du CMI : 11.6 D'ici 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Contexte de la SFDD :

La transition vers une économie plus propre et plus circulaire, qui donne la priorité à la réduction de la consommation et des déchets, permet de réduire les effets négatifs sur l'environnement. Par exemple, les déchets plastiques et la pollution représentent un problème important au Canada. Plus de 3 millions de tonnes de plastique ont été jetées comme déchets au Canada en 2016. Près de 90 % ne sont ni recyclés ni récupérés, ce qui représente une perte économique de 7,8 milliards de dollars. La stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique et son plan d'action visent à réduire les déchets de plastique et la pollution et à récupérer la valeur des plastiques, afin de faire progresser une économie circulaire pour les plastiques.

Santé Canada appuie ces efforts en collaborant avec des partenaires fédéraux pour lutter contre les déchets de plastique et la pollution, en évaluant les répercussions de la pollution par les plastiques sur la santé humaine, et en élaborant des outils de gestion des risques pour traiter les déchets de plastique et la pollution à différentes étapes du cycle de vie des articles fabriqués en plastique (p. ex. fabrication, importation, vente, utilisation et élimination). Dans le cadre de ses propres activités, Santé Canada interdit l'utilisation de plastiques à usage unique lors de réunions et d'événements, et le Ministère a élaboré une politique interne sur l'interdiction et le détournement des plastiques à usage unique, qui s'harmonise avec l'objectif du [Règlement interdisant les plastiques à usage unique](#) qui a été publié en décembre 2022. Le Ministère a également mis en œuvre un programme de recyclage de l'équipement de protection individuelle (EPI) dans l'une de ses cliniques du Programme de santé au travail de la fonction publique. L'EPI usagé est stérilisé, décomposé en granulés et reçoit une seconde vie.

Les travaux de Santé Canada sur le Plan de gestion des produits chimiques, le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et la réévaluation des pesticides par rapport aux normes sanitaires et environnementales actuelles appuient la gestion des déchets, des ressources et des produits chimiques.

De plus, Santé Canada reconnaît la nécessité d'intégrer les principes de l'économie circulaire dans les activités ministérielles en tenant compte du cycle de vie complet de ses décisions d'achat et en relevant les possibilités de redimensionner le parc automobile ministériel

et de soutenir la transition vers des véhicules zéro émission, ainsi que l'importance du suivi, de la surveillance et de l'établissement de rapports publics à l'égard du réacheminement des déchets, de la consommation d'électricité et de l'utilisation de l'eau afin de cibler les possibilités de minimiser l'incidence de nos activités sur l'environnement. Il s'agit d'éléments clés de la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada, laquelle oriente la transition vers des activités gouvernementales carboneutres, résilientes et écologiques.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement Analyser les flux de déchets et mettre en œuvre des mesures de réacheminement des déchets.	Évaluer le flux des déchets pour éclairer les futures décisions et options visant à détourner les déchets d'exploitation des sites d'enfouissement. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des installations sous la garde de Santé Canada dont les vérifications des déchets sont à jour Point de départ : 100 % en 2021-22 Remarque : Des vérifications des déchets ont été réalisés pour toutes les installations sous garde, mais celles-ci doivent être mises à jour au moins tous les cinq ans. Cible : 100 % (n=6) d'ici le 31 mars 2026	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission, et aux objectifs de réacheminement des déchets en garantissant que le Ministère dispose de renseignements de base bien établis sur la composition des divers flux de déchets. L'information obtenue à partir de l'évaluation quantitative et de la caractérisation des déchets d'exploitation peut ensuite être utilisée pour cibler et hiérarchiser les options permettant de réduire et de réacheminer davantage les déchets. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI :</i> 12.5 D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement^{xv} Analyser les flux de déchets et mettre en œuvre des mesures de réacheminement des déchets.	Faire le suivi des taux de réacheminement des déchets et les divulguer annuellement. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des taux de réacheminement des déchets de construction et de démolition qui sont déclarés publiquement* * Lorsque les projets atteignent le seuil minimal de 5 M\$ et dans les zones où il existe des installations de réacheminement. Point de départ : Aucun projet n'a atteint le seuil minimal en 2022-2023 Cible : 100 % (annuel)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission et les cibles de réacheminement des déchets en garantissant que le Ministère dispose de renseignements de base bien établis sur la composition des divers flux de déchets. Les informations peuvent ensuite être utilisées pour cibler et hiérarchiser les options permettant de réduire et de réacheminer davantage les déchets, ce qui réduit les émissions

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		Indicateur de rendement : Pourcentage des taux de réacheminement des déchets d'exploitation non dangereux pour les bâtiments de Santé Canada** qui sont rendus publics * Les pourcentages de réacheminement se fonderont sur le poids moyen de l'industrie par flux de déchets multiplié par le nombre de bacs recueillis à chaque site. ** S'applique aux installations de plus de 10 000 m² dans une municipalité de plus de 100 000 habitants. Point de départ : Rapport public lancé en 2022-2023 (taux de détournement de 52 %) Cible : 100 % (annuel)	provenant des décharges et du transport, ainsi que les émissions générées par l'extraction et la production de matières vierges. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI :</i> 12.5 D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
		Indicateur de rendement : Pourcentage de déchets plastiques détournés* des bâtiments de Santé Canada** rendu public * En attente de clarification concernant la norme industrielle pour les flux de déchets mélangés au point de collecte. ** S'applique aux installations de plus de 10 000 m² dans une municipalité de plus de 100 000 habitants. Point de départ : 100 % en 2023-2024 (81 % détourné) Cible : 100 % (rapport basé sur l'achèvement des audits de déchets)	

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d’ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral La gestion et le renouvellement du parc de véhicules seront optimisés pour que le parc de véhicules routiers légers conventionnels comprenne 100 % de véhicules zéro émission d’ici 2030, y compris des véhicules électriques à batterie, des véhicules hybrides rechargeables et des véhicules à pile à hydrogène.	Augmenter le pourcentage du parc de véhicules ministériels qui sont des véhicules zéro émission, dans la mesure du possible.^{xvi} Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage d’achats de véhicules de fonction neufs qui sont des véhicules zéro émission. • Nombre total de voitures de fonction dans le parc. • Nombre total de nouveaux véhicules de fonction achetés. • Nombre total de véhicules zéro émission achetés. Point de départ : 100% en 2022-2023 • Trois véhicules de fonction, deux d’entre eux étaient des véhicules zéro émission. • Aucun véhicule de fonction n’a été acheté. Cible : 100 % (annuel)	Cette mesure ministérielle contribue à l’objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission et la cible d’achats zéro émission en s’appuyant sur le pouvoir d’achat du Ministère pour continuer à soutenir la transition du Canada vers des véhicules zéro émission et réduire davantage les émissions de GES liées au transport. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		Indicateur de rendement : Pourcentage d'achats de véhicules légers neufs qui sont des véhicules zéro émission • Nombre total de véhicules du parc de véhicules administratifs. • Nombre total de nouveaux véhicules administratifs légers non modifiés achetés. • Nombre total de véhicules zéro émission ou de véhicules légers achetés Point de départ : 100 % (8/8) en 2022-2023 • 156 véhicules dans le parc administratif. • 8 véhicules légers zéro émission achetés Cible : 100% (annuel)	
	Évaluer les possibilités de redimensionnement du parc et des véhicules. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage de véhicules compatibles ou applicables enregistrés par le biais de données télématiques Point de départ : 100 % en 2022-2023 Cible : 100 % (annuel)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission et la cible d'achats zéro émission en garantissant que Santé Canada continue de cerner les possibilités de dimensionner correctement le parc de véhicules du Ministère et d'investir dans l'infrastructure pour soutenir la transition vers des véhicules zéro émission. Par exemple, l'analyse des données télématiques permet d'orienter les décisions et la planification relatives à l'achat de parcs de véhicules, ce qui facilite le remplacement des véhicules conventionnels par des véhicules zéro

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			émission et des véhicules hybrides tout au long de leur durée de vie. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Améliorer les critères d'approvisionnement écologique^{xvii} Élaborer des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les biens et services ayant des effets graves sur l'environnement, veiller à ce que ces critères soient inclus dans les approvisionnements, et soutenir l'approvisionnement écologique, notamment par des conseils, des outils et des formations pour les employés du service public.	Promouvoir la durabilité environnementale en intégrant les facteurs de performance environnementale aux processus d'approvisionnement ministériels, y compris la planification, l'acquisition, l'utilisation et l'élimination, et en veillant à assurer la formation et la sensibilisation nécessaires pour appuyer l'approvisionnement écologique. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Nombre de séances d'apprentissage ou ateliers à l'intention des spécialistes de l'approvisionnement pour renforcer les principes d'approvisionnement écologique Point de départ : Nouvelle initiative Cible : Un (annuel)^{xviii}	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission, et à la cible d'achats zéro émission en intégrant des considérations environnementales aux décisions d'achat, ce qui peut motiver les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent, et leurs chaînes d'approvisionnement. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.
		Indicateur de rendement : Mise en œuvre de critères écologiques pour la catégorie à forte incidence environnementale priorisée par Santé Canada (HICAT) (c'est-à-dire les équipements de laboratoire) Point de départ: Une analyse approfondie des critères HICAT de Santé Canada a été réalisée en 2024-2025. Cible: décembre 31, 2026^{xix}	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	Veiller à ce que le processus de passation des marchés de plus de 25 millions de dollars, taxes comprises, incite les fournisseurs à mesurer et à divulguer leurs émissions de GES et à adopter un objectif scientifique de réduction des émissions de GES conforme à l'Accord de Paris dans le cadre de la participation au Défi carboneutre ou à une initiative ou une norme équivalente. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des approvisionnements de plus de 25 millions de dollars qui comprenaient un incitatif pour les fournisseurs à divulguer leurs émissions de GES et à adopter un objectif scientifique pour réduire les émissions Point de départ : 100% en 2023-2024 Cible : 100 % (annuel) Remarque : L'autorité contractante de Services publics et Approvisionnement Canada et l'autorité technique de Santé Canada jouent un rôle de premier plan dans l'atteinte de cet objectif.	

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission** » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Évaluer et gérer les risques des produits chimiques et des substances nocives Évaluer les nouvelles substances et répondre aux priorités relatives aux substances présentes afin de déterminer les risques pour les Canadiens et l'environnement. Élaborer et mettre en œuvre des instruments réglementaires et non réglementaires pour gérer ces risques. Communiquer les renseignements pertinents en temps opportun et de manière claire aux Canadiens, au secteur privé et aux gouvernements.	Évaluer et gérer, s'il y a lieu, les risques potentiels pour la santé liés aux substances chimiques. Programme : Incidence des produits chimiques sur la santé	Indicateur de rendement : Pourcentage de substances chimiques existantes traitées dans les délais prévus Point de départ : 100 % en 2022-2023 Cible : 100 % (annuel)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission en réduisant les risques que posent les produits chimiques pour les Canadiens et leur environnement. Dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques, Santé Canada évalue les substances en fonction de leurs effets potentiels sur la santé et l'environnement, et élabore des mesures de gestion des risques, comme de nouvelles exigences réglementaires, pour atténuer les risques associés aux substances nocives. Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.
		Indicateur de rendement : Pourcentage de substances nouvelles (substances chimiques, polymères et substances biotechnologiques animées) évaluées dans les délais prescrits Point de départ : 100 % en 2022-2023 Cible : 100 % (annuel)	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		Indicateur de rendement : Pourcentage des mesures prises en temps opportun pour protéger la santé des Canadiens contre des substances présentant un risque pour la santé humaine Point de départ : 95 % en 2022-2023 Cible : 100 % (annuel)	Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI :</i> 12.4 D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.
	Fournir du financement aux études de recherche visant à surveiller les niveaux de contaminants dans la faune et la population du Nord canadien. Programme : Incidence des produits chimiques sur la santé	Indicateur de rendement : Financer des études de recherche dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord Point de départ : 100 % en 2022-2023 (six études de recherche) Cible : 100 % du financement alloué d'ici la fin de l'année financière (annuel)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission grâce au Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, lequel finance la recherche et les études de biosurveillance visant à régler le problème de contaminants préoccupants dans le Nord canadien et à orienter la gestion des risques chimiques à l'échelle nationale et internationale. Les résultats de la recherche fournissent des données qui orientent l'évaluation des risques et la gestion des risques des substances. On les utilise également pour influencer l'élaboration et la mise en œuvre d'accords internationaux et ainsi réduire ou éliminer la production, l'utilisation et le rejet de substances contaminantes dans l'environnement. Ce financement est accordé à des chercheurs

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			individuels par le biais d'un processus concurrentiel. L'objectif ultime du programme est de réduire et, dans la mesure du possible, d'éliminer les contaminants de l'environnement arctique. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI :</i> 12.4 D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	Mener des activités de recherche, de suivi et de surveillance (y compris de biosurveillance) afin de mieux comprendre et gérer les risques sanitaires liés aux substances nocives. Programme : Incidence des produits chimiques sur la santé	Indicateur de rendement : Pourcentage des activités* de transfert de connaissances liées aux substances chimiques préoccupantes réalisées comme prévu *Activités dans le cadre desquelles les connaissances sont transmises aux utilisateurs pour permettre leur application. Les activités de transfert et d'échange des connaissances peuvent être passives, comme les publications revues par les pairs, les présentations par affiches, les présentations dans le cadre de conférences et les brevets, ou actives, comme les réunions en personne, les ateliers interactifs, le réseautage, etc. Point de départ : 100 % en 2022-2023 Cible : 100 % (annuel)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission en orientant la prise de décisions sur les produits chimiques préoccupants. Les activités de recherche, de suivi et de surveillance de Santé Canada relatives aux substances nocives contribuent à éclairer les décisions en fournissant des informations aux intervenants (analystes politiques, organismes de réglementation, décideurs, partenaires internationaux et publics). Par exemple, elles fournissent de nouvelles données que les scientifiques et les responsables de la santé et de l'environnement peuvent utiliser pour évaluer l'exposition aux produits chimiques de l'environnement et pour élaborer et évaluer des politiques visant à

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		Indicateur de rendement : Pourcentage des activités* de transfert de connaissances liées aux substances chimiques préoccupantes réalisées comme prévus *Activités dans le cadre desquelles les connaissances sont transmises aux utilisateurs pour permettre leur application. Les activités de transfert et d'échange des connaissances peuvent être passives, comme les publications revues par les pairs, les présentations par affiches, les présentations dans le cadre de conférences et les brevets, ou actives, comme les réunions en personne, les ateliers interactifs, le réseautage, etc. Point de départ : 100 % en 2022-2023 Cible : 100 % (annuel)	réduire l'exposition aux produits chimiques toxiques. Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI :</i> 12.4 D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.
Continuer d'étudier les pesticides Réévaluer les pesticides actuellement sur le marché canadien en appliquant des approches scientifiques modernes et fondées sur des données probantes afin de déterminer s'ils sont toujours acceptables et, lorsqu'il est fait état de problèmes	Gérer les risques potentiels pour la santé associés aux pesticides et évaluer la mesure dans laquelle les décisions et les mesures réglementaires maintiennent les risques posés par les pesticides dans des limites acceptables.	Indicateur de rendement : Pourcentage de réévaluations de pesticides terminées dans les délais prescrits Point de départ : 76 % en 2022-2023 Cible : 80 % (annuel)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission en garantissant que les pesticides continuent d'être réévalués par rapport aux normes sanitaires et environnementales actuelles et d'être évalués en temps opportun.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
éventuels, procéder à un examen spécial pour déterminer si leur usage continu demeure acceptable. Mettre en œuvre les décisions réglementaires afin de protéger la santé des Canadiens et l'environnement contre les risques associés à l'utilisation des pesticides.	Programme : Pesticides	Indicateur de rendement : Pourcentage des examens spéciaux de pesticides terminés dans les délais prescrits Point de départ : 0 % en 2022-2023 Cible : 80 % (annuel)	Une fois qu'un pesticide a été homologué, il est assujéti à un système de contrôle des risques post-commercialisation en vertu de la <i>Loi sur les produits antiparasitaires</i>. Ces contrôles comprennent des réévaluations et des examens spéciaux, des activités de conformité et d'application de la loi, et la déclaration des incidents sanitaires et environnementaux. Les réévaluations post-commercialisation sont un outil législatif clé pour protéger les Canadiens et l'environnement contre les risques associés aux pesticides. Dans le cadre du programme de réévaluation, de nouvelles méthodes, données et approches scientifiques sont intégrées aux évaluations pour s'assurer que les pesticides homologués continuent de répondre aux normes modernes en matière de protection de la santé et de l'environnement et qu'ils ont de la valeur. Lorsque certains critères législatifs sont remplis, un examen spécial peut être effectué pour déterminer l'acceptabilité continue des pesticides en cause. Lorsqu'un pesticide présente un risque inacceptable, Santé Canada est responsable de prendre des mesures pour protéger la santé humaine et l'environnement par l'entremise de décisions réglementaires post-commercialisation (p. ex. annulation de produits, modification de l'étiquette et
		Indicateur de rendement : Pourcentage de décisions post-commercialisation mises en œuvre dans les délais prescrits pour protéger la santé des Canadiens contre les pesticides présentant un risque pour la santé humaine et l'environnement Point de départ : 83 % en 2022-2023 Cible : 100 % (annuel)	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			retrait volontaire). Les décisions relatives à l'examen suivant la mise en marché sont ensuite publiées sur le site Web de Santé Canada. Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 12 Les Canadiens consomment de manière durable.</i> <i>Cible du CMI : 12.4 D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.</i>
Assainir les sites contaminés hautement prioritaires Réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement causés par les sites contaminés fédéraux ainsi que le passif financier fédéral attribuable à la contamination, tout en accordant une plus grande attention aux sites hautement prioritaires	Fournir des conseils en matière de santé humaine aux autres ministères fédéraux responsables de l'évaluation et de l'assainissement des sites contaminés. Programme : Incidence des produits chimiques sur la santé	Indicateur de rendement : Le pourcentage de fois où l'examen de la classification du site et l'examen des documents scientifiques et techniques spécifiques au site sont achevés dans les délais de service établis. Point de départ : 97 % en 2022-2023 Cible : 90 % (annuel)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission grâce au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, dans le cadre duquel on mène des activités visant à réduire la quantité de déchets générés pendant le nettoyage des sites contaminés. Santé Canada agit à titre de service de soutien spécialisé en fournissant des conseils, des lignes directrices et de la formation sur les risques pour la santé

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			humaine liés à l'exposition à divers contaminants sur les sites contaminés fédéraux, dans l'air, l'eau, le sol, les sédiments, la poussière et les aliments prélevés dans la nature. Cela comprend l'examen des classifications des sites, sur lesquelles on s'appuie pour hiérarchiser les activités de gestion des risques et d'assainissement, et d'autres rapports scientifiques et techniques propres aux sites en ce qui a trait à la santé humaine. En fournissant des directives et des conseils, Santé Canada soutient l'assainissement des sites contaminés. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI :</i> 12.4 D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Rechercher des solutions innovantes pour les matières plastiques^{xx} Entreprendre des approches innovantes, notamment en menant de nouvelles recherches et en encourageant les capacités nationales à réduire et à mieux gérer les déchets plastiques. Mener des études pour cerner les lacunes, les défis et les pratiques exemplaires liées à l'économie circulaire des plastiques afin d'éclairer la prise de décisions qui aboutiront à la mise en œuvre de mesures réglementaires autour de la circularité des plastiques au Canada.	Mener et financer des recherches sur les répercussions potentielles des microplastiques sur la santé humaine. Programme : Incidence des produits chimiques sur la santé	Indicateur de rendement : Pourcentage des décideurs fédéraux participants qui affirment disposer de plus d'information à prendre en considération pour prendre des décisions fondées sur des données probantes à l'égard des répercussions de la pollution par les plastiques, y compris les microplastiques, sur la santé humaine ou l'environnement (recherche interne) Point de départ : Nouvelle initiative Cible : 70 % d'ici le 31 mars 2027 Indicateur de rendement : Pourcentage des décideurs fédéraux participants qui affirment disposer de plus d'information à prendre en considération pour prendre des décisions fondées sur des données probantes à l'égard des répercussions de la pollution par les plastiques, y compris les microplastiques, sur la santé humaine ou l'environnement (recherche du programme de contributions) Point de départ : Nouvelle initiative Cible : 70 % d'ici le 31 mars 2028	Cette mesure ministérielle appuie l'objectif de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission en orientant les décisions et en fournissant de l'information aux intervenants (p. ex. analystes des politiques, organismes de réglementation, décideurs, partenaires internationaux et public) au sujet des préjudices et des répercussions possibles des microplastiques sur la santé des Canadiens. Par exemple, elle fournit de nouvelles données que les scientifiques et les responsables de la santé peuvent utiliser pour évaluer les effets potentiels des microplastiques sur la santé humaine. Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI :</i> 12.4 D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre de l'ODD 12 – Consommation et production responsables

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Santé Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
Le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) du gouvernement du Canada vise à protéger la santé humaine et l'environnement en réduisant les risques que posent les substances chimiques présentes dans l'air, l'eau, le sol, ainsi que les produits et processus industriels et de consommation. Ses principales activités comprennent l'évaluation des risques, la gestion des risques, la promotion de la conformité et l'application de la loi, la recherche, le suivi et la surveillance, ainsi que la collaboration, la sensibilisation et la mobilisation. Il est tenu compte, le cas échéant, des populations qui peuvent être touchées de manière disproportionnée par les expositions ou qui sont plus sensibles aux risques liés aux produits chimiques, du soutien à la transition vers des produits chimiques plus sûrs, des lieux touchés de manière disproportionnée par la pollution et de l'intégration du savoir autochtone. Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques à l'échelle internationale, Santé Canada participe au Cadre mondial relatif aux produits chimiques, collabore avec l'Organisation de coopération et de développement économiques à des programmes et initiatives en matière de sécurité des produits chimiques et de biosécurité, et accueille un centre collaborateur de l'OMS en santé environnementale.	Ces efforts contribuent au progrès du : Ambition du CIC : 12 Les Canadiens consomment de façon durable. Cible du CMI : 12.4 D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.
Par le biais de son Programme national de surveillance de l'eau, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada (ARLA) continuera de collecter et d'analyser des échantillons d'eau dans tout le Canada en vue de détecter la présence de pesticides. Les données de surveillance de l'eau fourniront des informations supplémentaires sur l'utilisation et la présence de pesticides au Canada et permettront d'orienter les examens et les opérations en matière de pesticides à l'avenir. L'ARLA renforcera également le cadre réglementaire des pesticides en apportant des modifications ciblées qui permettront de mieux protéger la santé humaine, l'environnement et la faune contre les risques posés par les pesticides et d'améliorer la transparence.	Ces efforts contribuent au progrès du : Ambition du CIC : 12 Les Canadiens consomment de façon durable. Cible du CMI : 12.4 D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Contexte de la SFDD :

L'Organisation mondiale de la Santé a déterminé que les changements climatiques étaient la plus grande menace pour la santé mondiale au 21^e siècle. Les personnes âgées, les populations autochtones, les personnes vivant avec des problèmes de santé physique et mentale préexistants, les personnes aux prises avec des difficultés financières et les membres des groupes en quête d'équité sont parmi les plus à risque. Les changements climatiques ont des répercussions sur la santé des personnes et menacent également la capacité des systèmes de santé sur lesquels comptent ces personnes pour obtenir des soins lorsqu'ils sont nécessaires en raison d'événements extrêmes, comme la chaleur extrême, les inondations et les feux de forêt.

L'élaboration de la première Stratégie nationale d'adaptation du Canada offre une vision qui oriente le Canada vers un avenir plus à l'épreuve des changements climatiques en l'amenant à travailler avec les provinces, les territoires, les municipalités, les entreprises et les partenaires autochtones, et tous les résidents du Canada pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation au cours des prochaines années. Santé Canada s'engage, par l'intermédiaire de la Stratégie nationale d'adaptation, à contribuer à cet objectif en renforçant les connaissances, les capacités et les outils, ce qui aide les décideurs, comme les régions sanitaires, à élaborer et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation fondées sur des données probantes afin de protéger la santé humaine et les systèmes de santé contre les effets du climat comme les chaleurs extrêmes.

Santé Canada assume également un rôle dans la traduction et la diffusion des nouvelles découvertes scientifiques à propos des effets des changements climatiques sur la santé, les personnes les plus vulnérables de la société et les interventions sanitaires nécessaires, et ce, afin que les décideurs et les praticiens du secteur de la santé puissent prendre des mesures pour se préparer aux effets futurs et passer à des systèmes de santé à faible émission de carbone. Par exemple, le Consortium mondial sur l'éducation en matière de climat et de santé, Santé Canada, l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Institut interaméricain de recherches sur les changements à l'échelle du globe ont mis sur pied conjointement un cours sur les systèmes de santé panaméricains à l'épreuve des changements climatiques qui a été offert en 2023. Le Ministère travaille également avec des partenaires de la Colombie-Britannique à l'élaboration d'un cours pilote intensif de courte durée qui fournira de l'information sur les répercussions des changements climatiques sur la santé, et à l'établissement de systèmes de santé à l'épreuve des changements climatiques.

Dans le cadre de ses propres activités, Santé Canada s'est engagé à réduire au minimum les perturbations et les dommages causés à ses biens, services et activités attribuables aux effets des changements climatiques. Le Ministère a terminé une évaluation exhaustive pour cerner les risques et prend des mesures pour les réduire en élaborant un plan d'adaptation. Santé Canada prend également des mesures pour réduire les émissions de GES provenant des installations et du parc automobile en mesurant, en suivant et en signalant les émissions, et en améliorant la performance environnementale des bâtiments dont il a la garde. Il s'agit d'éléments clés de la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada, laquelle oriente la transition vers des activités gouvernementales carboneutres, résilientes et écologiques.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres Tous les nouveaux immeubles fédéraux (y compris les constructions à des fins de location et les immeubles issus de partenariats public-privé) seront neutres en carbone, à moins qu'une analyse coûts-avantages sur le cycle de vie indique que la construction est prête à devenir carboneutre.	Soutenir la transition vers des bâtiments carboneutres en veillant à ce que toutes les rénovations majeures des bâtiments accordent la priorité à la faible émission de carbone et à la résilience climatique. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des grands* projets de construction pour lesquels la quantité de carbone intrinsèque dans les matériaux de construction a été divulguée * Projets dans lesquels les changements proposés à l'enveloppe du bâtiment et aux systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) ou la valeur proposée des travaux représentent plus de 50 % de la valeur évaluée du bâtiment Point de départ : Aucun projet n'a atteint le seuil minimal en 2022-2023 Cible : 100 % (annuel)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 13 de la SFDD – Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts et à l'objectif de carboneutralité en assurant la prise de mesures pour divulguer et réduire le carbone intrinsèque pour les grands projets de construction. Cela signifie les émissions de CO₂ ou de GES associées à l'extraction, à la fabrication, au transport, à l'installation, à l'entretien et à l'élimination des matériaux et produits de construction contribuent à élargir le marché des méthodes de rechange ou de nature plus écologique, et encouragent l'industrie à adopter des pratiques d'extraction, de production et d'élimination à faible teneur en carbone.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 13.1 Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. <i>Cible du CMI :</i> 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement Les ministères peuvent rendre compte de ces engagements et d'autres engagements de la Stratégie pour un gouvernement vert par le biais de leurs stratégies ministérielles de développement durable	Gérer les activités ministérielles afin de réduire au minimum les émissions de GES et d'améliorer la performance environnementale des installations sous garde. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage d'écart entre les émissions de GES provenant <u>d'installations</u> pendant l'exercice 2005-2006 Émissions de GES provenant d'installations (kt d'éq. CO₂) Point de départ : Émissions de GES des installations au cours de l'année financière 2005-2006 = 20,8 kt d'éq. CO₂ (8,01 kt d'éq. CO₂ en 2022-2023) Cible : 40 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2025 (comprend le parc de véhicules et les installations)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 13 de la SFDD – Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts et à l'objectif de carboneutralité en réduisant la demande en énergie ou en appuyant le passage à des sources d'énergie à faibles émissions de carbone pour réduire les émissions de GES. Ces contributions sont apportées en établissant des processus de suivi et de déclaration publique des émissions de GES des installations appartenant à Santé Canada, en facilitant la planification pour garantir que la performance environnementale puisse

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		Indicateur de rendement : Pourcentage d'écart entre les émissions de GES provenant de parcs automobiles pendant l'exercice 2005-2006 Émissions de GES du parc automobile (kt d'éq. CO₂) Point de départ : Émissions de GES dans les parcs automobiles durant l'exercice 2005-2006 = 1,6 kt d'éq. CO₂ (255 t d'éq. CO₂ en 2022-2023) Cible : 40 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2025 (comprend le parc de véhicules et les installations)	être déclarée, et en effectuant de la sensibilisation aux possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique et la performance environnementale des bâtiments dont Santé Canada a la garde. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 13.1 Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. <i>Cible du CMI :</i> 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
		Indicateur de rendement : Pourcentage de la consommation d'eau potable dans les bâtiments sous garde qui est suivi et divulgué Point de départ : 100 % en 2022-2023 (66 682 m³ en 2022-2023) Cible : 100 % (annuel)	
		Indicateur de rendement : Pourcentage de bâtiments sous garde dont la consommation d'énergie est mesurée Point de départ : 100 % en 2022-2023 (62 073 663 kWh en 2022-2023) Cible : 100 % (annuel)	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Effectuer une analyse du coût du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre lorsque des bâtiments font l'objet de rénovations majeures Tous les travaux importants de modernisation d'immeubles, y compris les contrats importants de rendement énergétique, doivent faire l'objet d'une analyse du coût sur le cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre afin de calculer les économies de gaz à effet de serre optimales. L'approche du coût sur le cycle de vie reposera sur une période de 40 ans et un coût implicite du carbone de 300 \$ la tonne.	Cibler les possibilités d'améliorer la performance environnementale, y compris l'efficacité énergétique et les émissions de GES, des bâtiments dont Santé Canada a la garde. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des rénovations majeures* pour lesquelles on utilise la technologie d'amélioration du rendement énergétique de RETScreen et les techniques de réduction des GES pour orienter les décisions sur les possibilités d'améliorer la performance environnementale * Les projets dans le cadre desquels les changements proposés à l'enveloppe du bâtiment et aux systèmes de CVC ou la valeur proposée des travaux représentent plus de 50 % de la valeur évaluée du bâtiment. Point de départ : 100 % en 2022-2023 Cible : 100 % (annuel)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 13 de la SFDD – Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts et à l'objectif de carboneutralité en assurant la prise de mesures pour mesurer l'efficacité énergétique et les émissions de GES, en assurer le suivi et en rendre compte. Ces efforts aident Santé Canada à réduire les émissions de GES et à améliorer la performance environnementale des bâtiments dont il a la garde. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 13.1 Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. <i>Cible du CMI :</i> 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050 (tous les ministres)

Stratégie de mise en œuvre de la SFDD: Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral^{xxi}

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts** » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Collaborer à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophe Continuer à collaborer à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophes à l'échelle nationale et internationale en se préparant et en réagissant aux urgences et aux catastrophes, en élaborant des mesures de résilience rentables, en menant des recherches et des analyses, en fournissant des alertes, des données et des informations, et en participant aux efforts de rétablissement.	Collaborer avec d'autres partenaires fédéraux et les autorités provinciales pour renforcer la préparation et l'intervention en cas d'urgence nucléaire. Programme : Radioprotection	Indicateur de rendement : Pourcentage des exercices de préparation aux situations d'urgence nucléaire qui ont été réalisés comme prévu Point de départ : 100 % en 2022-2023 Cible : 100 % (annuel)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 13 de la SFDD – Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts en aidant les autorités fédérales à être prêtes à gérer l'intervention fédérale en cas d'urgence nucléaire et à fournir un soutien coordonné aux provinces et aux territoires afin de minimiser les répercussions sur la santé publique, la sécurité, la propriété et l'environnement. Cette préparation se fait par le biais d'une série d'exercices visant à mettre à l'essai la réponse à divers scénarios d'urgence nucléaire afin de cibler les lacunes et de résoudre les problèmes avant une situation d'urgence réelle. Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 13.3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique. <i>Cible du CMI :</i> 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
Soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans tout le Canada Prendre des mesures pour soutenir l'adaptation aux répercussions des changements climatiques.	Aider les gouvernements, les professionnels de la santé publique et les Canadiens à se préparer et à s'adapter aux effets des changements climatiques. Programme : Changements climatiques	Indicateur de rendement : Le pourcentage d'acteurs du système de santé financés ayant pris des mesures d'adaptation fondées sur des données probantes pour réduire les effets des changements climatiques sur la santé Point de départ : 80 % en 2021-2022 (le premier cycle de financement) Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2028 (le deuxième cycle de financement)	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 13 de la SFDD – Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts en assurant la collaboration avec les autorités sanitaires régionales, municipales, provinciales et territoriales de l'ensemble du pays afin de renforcer les capacités et de partager les pratiques exemplaires pour atténuer les répercussions des changements climatiques sur la santé des Canadiens. Ce travail s'inscrit dans la Stratégie nationale d'adaptation. Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 13.3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<i>Cibles du CMI :</i> 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.
	Accroître les connaissances, la capacité et les outils pour appuyer les mesures d'adaptation fondées sur des données probantes afin de protéger la santé contre la chaleur extrême causée par les changements climatiques. Programme : Changements climatiques	Indicateur de rendement : Pourcentage des régions sanitaires mettant en œuvre des mesures d'adaptation fondées sur des données probantes pour protéger la santé en cas d'événements de chaleur extrême Point de départ : 79 % en 2022-2023 Cible : 80 % d'ici le 31 mars 2026	Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 13 de la SFDD – Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts en aidant les décideurs, comme les régions sanitaires, à élaborer et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation fondées sur des données probantes pour protéger la santé contre la chaleur extrême résultant des changements climatiques. Par exemple, les efforts de Santé Canada appuient la création et le maintien de systèmes d'alerte et d'intervention en cas de chaleur, la diffusion d'information sur la santé liée à la chaleur et l'élaboration d'une formation pour les professionnels de la santé et les pharmaciens. Ces efforts sont importants pour protéger la santé puisque selon la modélisation effectuée, la

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			fréquence des épisodes de chaleur extrême dans de nombreux endroits au Canada doublera au minimum d'ici 2050. Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 13.3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique. <i>Cibles du CMI :</i> 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre de l'ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Santé Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
Le Programme Changements climatiques de Santé Canada vise à accroître les connaissances, les capacités et les outils mis à la disposition des professionnels de la santé et de la santé publique, des responsables de la préparation aux situations d'urgence et des décideurs provinciaux, territoriaux et locaux dans l'ensemble du Canada quant aux répercussions des changements climatiques sur la santé humaine et aux approches d'adaptation aux changements climatiques. Le programme vise également à accroître le niveau de sensibilisation des Canadiens, y compris des populations touchées de manière disproportionnée, aux changements climatiques et aux risques pour la santé (par exemple, en cas de chaleur extrême), ainsi qu'aux moyens de se protéger et de réduire les risques pour la santé. Les efforts de Santé Canada à l'échelle internationale visant à soutenir les initiatives mondiales en matière de changement climatique et de santé impliquent une collaboration avec l'OMS et d'autres partenaires. Il s'agit par exemple de sa participation au groupe directeur de l'Alliance de l'OMS pour une action transformatrice sur le climat et la santé et de l'engagement dans le Réseau mondial d'information sur les effets sanitaires de la chaleur, afin d'échanger des connaissances et d'accroître la capacité de gérer et d'atténuer les risques sanitaires liés au climat.	Ce travail contribue à faire progresser les points suivants : Ambition du CIC : 13.3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique. Cibles du CMI : 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

SECTION 5

Intégration du développement durable

Santé Canada intègre la durabilité dans de multiples facettes de ses opérations, de ses programmes et de ses activités.

Le sous-ministre adjoint (SMA) champion du développement durable et des changements climatiques de Santé Canada joue un rôle important de surveillance et de communication en ce qui concerne les engagements du ministère en matière de développement durable, de l'application de la politique d'évaluation environnementale et économique stratégique (EEES) de Santé Canada, et de la surveillance de la mise en œuvre du Plan d'adaptation aux changements climatiques du Ministère. Ces rôles permettent de faciliter le dialogue au sein du ministère et d'identifier d'autres possibilités d'intégrer des considérations de durabilité dans le processus décisionnel.

Santé Canada continue d'intégrer les engagements de la [Stratégie pour un gouvernement vert](#) (SGV) du gouvernement du Canada dans ses politiques, normes, opérations et procédures. Santé Canada a réalisé une évaluation complète des risques liés aux changements climatiques qui a permis de mieux comprendre les risques posés par les effets des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations. Le ministère a ensuite élaboré un Plan d'adaptation aux changements climatiques pour faire face aux principaux risques transversaux. Santé Canada a également mis à jour sa Politique interne en matière de réduction et de détournement de plastiques à usage unique ainsi qu'une Directive d'appui pour les réunions et les événements afin de se conformer au [Règlement interdisant les plastiques à usage unique](#). Conformément à l'engagement pris dans le



cadre de la SGV d'électrifier le parc fédéral des véhicules légers conventionnel d'ici 2030, un plan stratégique d'écologisation du parc de véhicules a été élaboré. La mise en œuvre du plan stratégique d'écologisation du parc de véhicules fait l'objet d'un suivi permanent et de mises à jour annuelles.

Santé Canada dispose d'un site intranet complet consacré au développement durable, accessible à tous les employés. Il comprend des exemples d'initiatives de développement durable menées par les employés ainsi que des politiques et des orientations relatives à l'Évaluation environnementale et économique stratégique, aux plastiques à usage unique et des informations sur les travaux du ministère sur la biodiversité et les changements climatiques.

La sensibilisation directe des employés de Santé Canada se fait en permanence au moyen de divers mécanismes, notamment les messages du champion du développement durable et des changements climatiques, la promotion d'événements tels que la Semaine de l'environnement et la Semaine de réduction des déchets, et l'utilisation d'un forum GCconnex sur les lieux de travail durables où les employés peuvent poser des questions et échanger des idées. Santé Canada organise également des dîners-causeries ouverts à tous les employés. Ces séances permettent aux employés d'en savoir plus sur les mesures prises par le ministère pour améliorer ses performances environnementales et sur la manière dont ces efforts contribuent aux objectifs plus larges du gouvernement du Canada en matière de développement durable.

Évaluation environnementale et économique stratégique (EEES)

Le 1er avril 2024, la [Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique](#) (EEES) est entrée en vigueur et s'applique aux mémoires au Cabinet, aux présentations au Conseil du Trésor, aux projets de règlement et aux demandes de financement. L'analyse est soutenue par la réalisation de l'Optique de climat de nature et d'économie (OCNE) obligatoire. Santé Canada veille à ce que le processus d'EEES prenne en compte les objectifs et les cibles de la SFDD, et une politique ministérielle d'EEES a été mise en place pour clarifier les rôles et les responsabilités afin de faciliter le respect permanent de la directive.

Le Bureau du développement durable (BDD) de Santé Canada fournit des conseils aux responsables de propositions sur l'application du processus d'EEES et sur les exigences de la Directive. Le BDD a pour rôle délicat de veiller à ce que l'évaluation des incidences environnementales et économiques potentielles soit complète et solide, et à ce que les incidences environnementales et économiques directes et indirectes potentielles soient pleinement prises en compte; cette analyse est basée sur la réalisation de l'OCNE. Si l'examen préliminaire de l'OCNE indique que la proposition est susceptible de produire des effets positifs ou négatifs importants sur l'environnement, ou si les dépenses fédérales dépassent le seuil financier fixé une analyse détaillée est requise. Des déclarations publiques sont préparées pour toutes les propositions nécessitant une analyse détaillée. La déclaration publique a pour objet de démontrer que les effets environnementaux ou économiques de la proposition ont été pris en compte.

En plus de fournir des conseils et des orientations sur les propositions individuelles, le ministère propose des séances de formation ciblées à des groupes clés dans l'ensemble du ministère. Santé Canada veille au respect de la politique ministérielle en matière d'EEES et rend compte régulièrement au SMA champion du développement durable et des changements climatiques. Cela permet d'identifier les défis potentiels, de mettre en œuvre des mesures correctives et d'encourager un engagement continu avec les cadres supérieurs de l'ensemble du ministère.

ⁱ L'indicateur de rendement a été mis à jour pour ajouter « santé mentale communautaire » afin de s'harmoniser avec les autres rapports publics.

ⁱⁱ L'indicateur de rendement a été mis à jour pour remplacer « nombre » par « taux normalisé » et ajouter « âgées de 10 ans et plus » afin de s'harmoniser avec d'autres rapports publics.

ⁱⁱⁱ Le point de départ a été changé de 70 à 69 pour tenir compte de la méthodologie à jour de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). L'ICIS a révisé cet indicateur et a ensuite ajusté les résultats déjà publiés.

^{iv} Le point de départ a été changé de 9,5 % à 9,7 % pour tenir compte de la méthodologie à jour de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). L'ICIS a révisé cet indicateur et a ensuite ajusté les résultats déjà publiés.

^v L'indicateur de rendement a été mis à jour pour changer la fourchette d'âge de « 12 à 24 » à « 13 à 24 » afin de s'harmoniser avec d'autres rapports publics.

^{vi} La cible a été mise à jour pour le 31 mars 2026.

^{vii} Nouvel indicateur de rendement, point de départ et cible ont remplacé « Pourcentage des fournisseurs et des organismes de soins de santé qui affirment disposer davantage des connaissances dont ils ont besoin pour aborder les problèmes de santé mentale et de bien-être, grâce aux produits de connaissances reçus ».

^{viii} La cible a été mise à jour de 5 % à 2 % en raison de la réduction des activités promotionnelles prévues en 2025-2026.

^{ix} La cible a été mise à jour pour le 31 mars 2026.

^x La mesure ministérielle « Surveiller les tendances nationales en matière de consommation d'alcool » a été supprimée, car le résultat a été atteint en 2024-2025.

^{xi} La cible a été mise à jour pour le 31 mars 2026.

^{xii} La colonne des initiatives planifiées a été mise à jour pour refléter les priorités de 2025-26.

^{xiii} La cible a été mise à jour de 70 % d'ici le 31 mars 2025 à 66 % d'ici le 31 mars 2027, en fonction des résultats précédents.

^{xiv} La cible a été mise à jour de 10 % d'ici le 31 mars 2026 à 15 % d'ici le 31 mars 2027, en fonction des résultats précédents.

^{xv} La mesure ministérielle « Mettre en œuvre des initiatives pour accroître le réacheminement des déchets des activités de Santé Canada » a été supprimée, car le résultat a été atteint en 2024-2025.

^{xvi} Les indicateurs de rendement ont été révisés pour supprimer les références à « hybride » afin de s'harmoniser avec la Stratégie pour un gouvernement vert.

^{xvii} La mesure ministérielle « Veiller à ce que la gestion du matériel et les spécialistes en approvisionnement disposent de la formation et de la sensibilisation nécessaires pour favoriser les achats écologiques » a été supprimée afin d'éliminer le chevauchement avec d'autres mesures ministérielles. La mesure ministérielle « Déterminer les principales catégories de biens et services achetés par Santé Canada » a été supprimée, car le résultat a été atteint en 2024-2025.

^{xviii} Un nouvel indicateur de rendement, point de départ et cible ont remplacé le « Pourcentage des documents, des guides et des outils liés à l'approvisionnement affichés sur le site intranet de la Direction de la gestion du matériel et des biens de Santé Canada qui ont été examinés et mis à jour pour tenir compte des cibles d'approvisionnement écologique, lorsqu'ils s'appliquent » et le « Pourcentage des spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel ayant suivi une formation sur les achats écologiques ou l'ayant incluse dans leur plan d'apprentissage en vue de la suivre dans un délai d'un an ».

^{xix} Un nouvel indicateur de rendement, point de départ et cible ont été ajoutés pour s'appuyer sur l'analyse des critères HICAT réalisée en 2024-2025.

^{xx} La mesure ministérielle « Déterminer les priorités relatives aux additifs chimiques existants dans les plastiques afin d'orienter les mesures de gestion des risques, au besoin » a été supprimée, car le résultat a été atteint en 2024-2025.

^{xxi} La mesure ministérielle « Prendre des mesures pour comprendre, évaluer et communiquer les risques des changements climatiques pour les actifs, les services et les activités du Ministère et s’y adapter » a été supprimée, car le résultat a été atteint en 2024-2025.